



Rapport d'activité SACT 2022



Sommaire

Contexte

I/ Programme

II/ La cérémonie d'ouverture

2-1 Allocutions d'ouverture

Allocution du Maire de Cocody
Allocution de la Commissaire Générale du Salon
Allocution du Président de l'UVICOCI
Allocution du Président de l'ARDCI
Allocution du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

2-2 La Conférence Inaugurale

2-3 La signature de convention

III/ Les travaux

3-1 La Conférence Plénière

3-2 Les Panels

3-5 Jeux concours

3-3 Les Ateliers

3-4 Les présen- tations de vitrine

IV/ La cérémonie de clôture

4-1 La fresque artistique

4-2 Les discours de clôture

4-3 La distinction des lauréats des concours

V/ Rapport Général

5-1 Le rapport

5-2 Les recommandations

DU
29 SEPT.
AU **1^{er} OCT.**
2022



Contexte

La Côte d'Ivoire compte près de 24 millions d'habitants, inégalement répartis sur l'ensemble du territoire national. Les régions du Sud et de l'Ouest du pays concentrent plus des deux tiers de la population nationale. Le taux d'urbanisation est actuellement de 52% et devrait atteindre 55 à 60% en 2024. Le phénomène des migrations internes est très prononcé en raison des disparités de développement. Les populations sont généralement en quête d'emplois plus rémunérateurs, d'opportunités de formation et d'amélioration de leur niveau de vie. En effet, près de 68% du revenu national est détenu en milieu urbain, rendant l'incidence de la pauvreté plus forte en milieu rurale (57%) qu'en milieu urbain (36%). En plus de ce qui précède, nos villes concentrent donc l'essentiel des infrastructures économiques et sociales. Cet exode intense et chronique des populations datant des années 80, a été aggravé par les crises successives qu'a connu la Côte d'Ivoire. Cela dépeuple les milieux ruraux au profit des villes, les privant de fait d'un dividende démographique nécessaire à inverser la tendance. La Côte d'Ivoire se retrouve dans un cercle vicieux, qu'il faut briser pour aboutir à un développement régional plus harmonieux et plus durable. Dans la poursuite de cette ambition, beaucoup d'investissements ont été réalisés depuis une dizaine d'années dans les zones rurales en vue de rééquilibrer l'offre d'infrastructures sociales et économiques. Surtout que chaque région dispose d'un véritable potentiel économique spécifique, dont la transformation permettra assurément une redistribution du développement et une réaffectation des populations sur toute l'étendue du territoire. Mais l'équation de développement de nos régions est complexifiée par les nouveaux phénomènes que sont la menace terroriste et l'orpaillage clandestin.

Dans cette perspective, les entités territoriales ont un rôle plus que jamais majeur à jouer pour consolider la nouvelle dynamique de développement et faire face à ces enjeux nouveaux. Ce rôle est fortement réaffirmé dans le programme

« Une Côte d'Ivoire Solidaire »



porté par le Président de la République, et dont l'un des axes stratégiques est de faire de nos régions des cadres de vie et d'investissement où il fait bon vivre.

C'est dans ce contexte, et fort d'une première édition réussie, que la deuxième édition du Salon des Collectivités Territoriales a été organisée du 29 septembre au 1^{er} octobre 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire. Elle avait pour objectif général d'offrir à tous les acteurs une plateforme de réflexions et de partages de solutions pour le développement des collectivités locales. À cet effet, cette édition a réuni :

- Des autorités gouvernementales ;
- Des élus locaux et cadres territoriaux ;
- Des représentants de l'administration déconcentrée
- Le secteur privé
- Des centres de recherche et des pays amis.

Pendant trois jours autour d'activités dont les points saillants sont planifiés ainsi qu'il suit.

Jeudi 29 Sept. 2022

08h00-09h00
Arrivée et installations des participants

9h00-09h30 : Arrivée des officiels

09h30-10h00
Allocutions Cérémonie d'Ouverture

- Maire de la commune de Cocody
- Commissaire Générale
- Président de l'UVICOCI
- Président de l'ARDCI

10h00-10h15 : Signature Accord de partenariat UVICOCI et l'AMPC

Conventions de coopération et de partenariat entre collectivités territoriales ivoiriennes et marocaines présentes.

10h15-10h30 : Conférence Inaugurale

« Territoires : Cadre de vie et d'Investissement dans la Côte d'Ivoire Solidaire »
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

10h30-11h00 • Ouverture du salon suivie de la visite des stands

11h00-12h00 • Panel 1

Collectivités territoriales
Quelle opérationnalisation de la décentralisation pour relever les grands défis de société (changement climatique, cherté de vie, chômage des jeunes, covid 19 etc.) ?

12h00-14h00 • Pause déjeuner

Salle 1
14h00-16h00 • Panel 2

Le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires locaux. Quel accompagnement des femmes par les collectivités territoriales ?

16h00-18h00 • Panel 3

Mécanismes et dispositifs pour accroître l'attractivité des territoires / Communication publique et Marketing Territorial :

- Mise à niveau territoriale
- Facilitation de l'implantation des activités économiques
- Système local d'informations

Salle 2 • 14h00-16h00
Panel 4

Entreprise du secteur publics et Institution de Sécurité Sociale, une synergie d'actions au profit des collectivités territoriales.

16h00-18h00
Panel 5

Urbanisation et sécurité alimentaire : Problématiques de production alimentaire en lien avec la croissance urbaine

Prévenir et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

Présentation de l'agenda alimentaire

Salle 3 • 14h00-16h00 : Atelier 1

Accompagnement de l'ANADER aux collectivités

16h00-18h00
Présentation vitrine

Vendredi 30 Sept. 2022

08h00-10h00 : Panel 6

Accès des Collectivités Territoriales aux financements alternatifs

- Mise en place de véhicules de financement par les institutions financières régionales et continentales
 - Mise en place d'un fond de garanti des emprunts pour les CT
 - Appui financier des Caisses de Dépôt et Consignations
- Coopératives de financement à l'initiative des collectivités territoriales

10h15-10h30 • Pause-café

10h30-10h45 • Plénière 2

Gouvernance Publique état des lieux et perspectives de la Décentralisation en Côte d'Ivoire pour renforcer le partenariat avec le secteur privé en vue du développement des territoires.

10h45-12h00 • Panel 7

Appui des Partenaires Techniques et Financiers aux Collectivités Territoriales pour le développement de l'économie locale.

Expérience des Partenaires Techniques et Financiers en matière de soutien au développement des chaînes de valeurs

Quel appui des Partenaires Techniques et Financiers à l'accès aux sources alternatives de financement (finance climatique, marchés financiers et obligataire .

12h00-14h00 : Pause-déjeuner

Salle 1 • 14h00-16h00 : Panel 8

Le secteur privé, une variété de savoir-faire et de savoir-être au service du développement local

- Renforcer l'expérience des BOT et gestions déléguées
 - Expérimenter les sociétés d'économie mixte
 - Technologies numériques dans l'aménagement du territoire
- Enjeux du numérique et de la digitalisation dans l'aménagement du territoire

16h00-18h00 : Panel 9

La recherche-action, un levier pour le développement local

Salle 2 • 14h00-16h00 : Atelier 2

Programme de performance des villes partenaires et label commune citoyenne.

16h00-17h30 : Atelier 3 Économie Sociale et Solidaire**Salle 3 • 14h00-16h00 : Présentation Vitrine 2**

Samedi 1^{er} Oct. 2022

Salle 1 • 08h00-10h00 • Panel 10**Participation et contrôle citoyens de l'action publique**

- État des lieux des défis de la participation et du contrôle citoyens au service du développement local
- Principes de la transparence, du contrôle de l'action publique, responsabilisation des acteurs
- Enjeux et défis pour les fonctionnements de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne, Plateforme nationale du Système de Prévention et de Détection des Actes de Corruption et Infractions assimilées
- Les atouts du budget participatif pour la bonne conduite de l'action publique locale

10h15-12h15 • Panel 11**L'opérationnalisation des conventions de Coopération décentralisée signées**

- Le Fonds d'Appui à la Coopération décentralisée Internationale FACDI
- Convention de coopération décentralisée Maroc/Côte d'Ivoire
- Dispositif d'opérationnalisation à mettre en place

Salle 2 • 08h00-10h00 : Atelier 4**Atelier développement durable**

- Contribution des collectivités territoriales au développement durable
- Programme d'assainissement, environnement et finance climatique
- Expérience des collectivités de Côte d'Ivoire
- Dispositif d'accompagnement de la coopération décentralisée à l'international : Cas du Maroc avec le Fonds d'Appui à la Coopération décentralisée Internationale (FACDI)
- Le Fonds d'Appui à la Coopération décentralisée Internationale FACDI
- Convention de coopération décentralisée Maroc/Côte d'Ivoire
- Dispositif d'opérationnalisation à mettre en place

Salle 3 • 08h00-10h00 : Présentation Vitrine

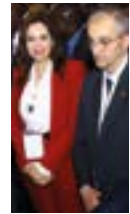
12H00-14h00 : Pause déjeuner

14h00-16h00 : Jeux Concours, animations des stands

1600h-17h00 : Cérémonie de clôture suivi d'un cocktail



Cérémonie d'ouverture





2.1

Allocutions cérémonies d'ouverture



Penda DRAMERA
Commissaire Générale du SACT



Jean-Marc YACÉ
Maire de Ccody



Paulin Claude DANHO
Président de l'UVICOCI



Dr Eugène AKA AOUÉLÉ
Président de l'ARDCI



GAL. Vagondo DIOMANDÉ
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Allocution du Maire de Cocody



Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution, Mesdames et Messieurs
les Membres du Gouvernement, Monsieur le Président de l'ARDCI,
Monsieur le Président de l'UVICOCI,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Madame la Commissaire Générale,
Vénérables Chefs traditionnels et Guides Religieux, Honorables Invités,
Chers amis de la Presse, Mesdames et Messieurs,
C'est avec un réel plaisir que je prends la parole, à l'entame de cette cérémonie inaugurale
du Salon des Collectivités Territoriales, à l'effet de vous souhaiter la bienvenue,
au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel.

Cocody se sent profondément honoré d'abriter, à nouveau, cet important cadre d'échange et de
réflexion sur les voies et moyens à mettre en œuvre, pour que les collectivités territoriales de
notre pays soient de véritables pôles de développement.

C'est donc à juste titre que je voudrais opportunément saisir l'occasion de ce mot de bienvenue
pour saluer la participation, à cette Cérémonie d'ouverture, le Premier Ministre Patrick Achi dont
la présence traduit, en mon sens, la volonté qu'à l'Etat de Côte d'Ivoire d'impulser le
développement local dans notre pays.

Il me plaît, également, de saluer la présence massive des élus locaux et des différents experts
dont les contributions nous aideront à entrevoir et explorer, de nouvelles pistes de réflexions
stratégiques en matière de décentralisation des collectivités territoriales.

Mesdames et Messieurs,

La décentralisation, comme nous le savons, doit pouvoir intégrer des paradigmes essentiels
comme la bonne gouvernance, la gestion inclusive des projets locaux, la réduction des
disparités et la délégation des compétences de l'Etat aux élus locaux et régionaux, pour ne citer
ces quelques exemples.

Le questionnement du concept, lui-même, nous emmène à résumer tous ces paradigmes
en un seul mot : AUTONOMISATION.

C'est justement à ce niveau que se situe l'essentiel des attentes des élus locaux et régionaux
que nous sommes. Notre marge de manœuvre étant particulièrement étriquée,

Il nous apparaît urgent d'en appeler à un ensemble de réformes structurelles, afin que nous
ayons les moyens légaux de prendre des initiatives importantes.

A ce sujet, je me réjouis fortement que le thème général de la présente édition aille dans le sens
de mon plaidoyer en faveur d'une autonomisation effective, pour que les collectivités puissent,
sans contraintes majeures, envisager une collaboration efficiente avec des acteurs privés, des
collectivités étrangères ou des institutions internationales désireuses de nous accompagner.

Mesdames et Messieurs, Honorables Invités,
Parvenu à la finale de mon propos, je voudrais, au nom du Conseil Municipal, féliciter et
encourager les organisateurs de cette brillante initiative, destinée à permettre un débat
démocratique sur les questions liées à l'avenir des collectivités territoriales dans notre pays.

Que Dieu vous bénisse !
Que Dieu bénisse Cocody et la Côte d'Ivoire !
Je vous remercie.

Allocution de la Commissaire Générale du SACT



Monsieur le Ministre de l'intérieur et de la sécurité, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Patrick ACHI ;
Monsieur M. Abdelouhab EL JABRI Gouverneur chargé du Pôle Coopération et Communication, Représentant le Ministre de l'intérieur du Royaume du Maroc ;
Vénérables Sénateurs représentant le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSSOU KOUADIO ;
Monsieur Eugène AKA AOUELE Président de l'ARDCI ;
Monsieur Paulin Claude DANHO Président de l'UVICOCI ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Excellence Monsieur Abdelmalek KETTANI, Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire ;
Excellence Messieurs les Ambassadeurs ;
Madame et Messieurs Les Présidents de Conseils Régionaux de Côte d'Ivoire et du Maroc ;
Monsieur le Maire de la Commune de Cocody, Monsieur Jean Marc YACE ;
Mesdames et Messieurs les Maires de Côte d'Ivoire et du Maroc ;
Messieurs les Autorités et Chefs traditionnels ;
Mesdames et Messieurs les directeurs d'entreprises du secteur public et privé ;
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;
Honorables invités ;
Chers amis de la décentralisation et du développement local ;
Chers amis des Médias ;
Mesdames et Messieurs ;

C'est un réel plaisir et un agréable devoir, pour moi, de m'adresser à vous ce jour, illustres et distinguées personnalités, à l'occasion de l'ouverture de cette deuxième édition du Salon des Collectivités Territoriales qui se positionne désormais comme le cadre privilégié de rencontre entre tous les acteurs et les partenaires de la décentralisation et du développement local.

C'est avec un profond bonheur que je voudrais saisir cette occasion solennelle pour exprimer toute ma reconnaissance à Son Excellence Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, Chef du Gouvernement, qui a accepté d'accorder son Patronage au présent Salon qui porte sur le thème : « Développement des territoires : actions publiques et solutions privées ».

Je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les hautes personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence, cette rencontre. J'exprime mes vifs remerciements à nos partenaires au développement, et, tout particulièrement, au Royaume du Maroc, pays invité d'honneur de cette deuxième édition du Salon des Collectivités Territoriales, qui s'est engagé à partager sa riche expérience avec l'ensemble des collectivités ivoiriennes, les entreprises et tous les acteurs concernés par le développement territorial en Côte d'Ivoire.

Je vais vous demander, chers élus marocains, de bien vouloir vous tenir debout et demander à la Côte d'Ivoire de vous saluer par de vifs applaudissements.

Nous nous réjouissons de cet accompagnement qui nous permettra d'échanger sur les solutions innovantes de financement du développement durable de nos territoires.

Merci pour la confiance renouvelée en notre pays.

Permettez-moi de remercier, de façon spéciale, le Ministre de l'Intérieur, ainsi que les Présidents de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) pour leur implication dans l'organisation réussie de ce salon.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tous les experts et personnes ressources qui ont bien voulu accepter de présenter des communications.

En effet, leurs explications et leurs riches expériences nous permettront d'être mieux éclairés et de renforcer nos connaissances sur les solutions innovantes, ainsi que sur les mécanismes de financement appropriés à la réalisation d'infrastructures et d'équipements résilients dans nos collectivités.

J'adresse enfin mes sincères remerciements à tous celles et ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour nous accompagner dans l'implémentation de cette activité majeure.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Les défis majeurs auxquels les collectivités territoriales ivoiriennes sont confrontées, aujourd'hui, sont multiples et se posent en termes de valorisation des territoires et de développement humain durable.

En effet, la gestion durable de nos territoires intègre de nombreuses problématiques telles que la gestion des déchets et des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et le changement climatique, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la gestion des transports, la prévention et la gestion de divers risques et nuisances, etc. Cette responsabilité impose d'apporter des réponses urgentes et efficaces sous peine de compromettre durablement le développement du pays. Bien malheureusement, nos collectivités territoriales font encore face, aujourd'hui, au problème crucial de financement des infrastructures et équipements pour assurer un développement durable des territoires. L'écart entre les besoins en investissements et les montants effectivement investis dans les infrastructures et équipements reste important. Cette situation engage nos Communes, nos Régions et nos Districts dans la recherche permanente de solutions capables de contribuer au développement de nos territoires respectifs et d'assurer l'épanouissement des populations.

Mais pour répondre efficacement aux défis majeurs auxquels sont confrontées les collectivités territoriales, nous devons changer notre conception du territoire. Cela exige d'intervenir, d'agir et de vivre autrement. Cette réalité nous exige de penser à des systèmes de développement et d'aménagement durables de nos territoires susceptibles d'assurer le développement économique sans compromettre le bien-être des populations. Il s'avère, de ce fait, indispensable d'adopter une nouvelle forme de gouvernance impliquant une diversité d'acteurs, parmi lesquels le secteur privé qui est appelé à jouer un rôle clef.

A cette fin, des mesures concrètes doivent être prises en vue de faciliter la construction de partenariats entre les collectivités territoriales ivoiriennes et le secteur privé en vue de créer des synergies et de constituer une plateforme solide qui permet d'obtenir des ressources.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Les perspectives de développement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire sont encourageantes et celles-ci offrent des opportunités pour des partenariats avec le secteur privé. Les collectivités territoriales représentent l'échelon pertinent pour dynamiser l'économie et faire émerger les territoires. Elles regorgent d'immenses ressources qui constituent un énorme potentiel de croissance et des opportunités économiques pour des partenariats avec le secteur privé. Toutefois, il convient d'indiquer qu'un accompagnement technique et humain est plus qu'impératif pour garantir le succès de l'action des collectivités territoriales. Dans cette dynamique, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, met également en œuvre de nombreux projets qui touchent les collectivités territoriales à la base.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Si nous voulons en faire de véritables pôles d'attraction pour les entreprises, nos territoires devraient bénéficier d'investissements et de solutions innovantes et adaptées aux spécificités de nos territoires, prenant en compte la valorisation des potentialités locales et porteuses d'amélioration pour l'emploi.

Nous espérons vivement que cet espace d'échanges contribuera effectivement au développement de partenariats concrets et solides qui transformeront durablement nos territoires.

Je vous remercie.

Penda DRAMERA
Commissaire Générale du Salon
des Collectivités Territoriales

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
Monsieur le Président de l'ARDCI
Mesdames et Messieurs Ministres – Gouverneurs et les Présidents des Conseils Régionaux,
Mesdames et Messieurs, chers amis, frères et sœurs, élus locaux, présidents de faitières
et acteurs privés du Maroc, pays à l'honneur, du Sénégal, du Togo, du Bénin et du Cameroun ;
Mesdames et Messieurs les Maires,
Madame l'Administratrice Générale de Shine Group,
Chers invités,
Chers amis de la Presse,
Mesdames et Messieurs, en vos rangs, grades et qualités, tout protocole respecté

C'est, pour moi, un grand honneur de prendre la parole devant ce parterre de personnalités, acteurs-clés du développement de nos territoires : Elus locaux, autorités politiques et administratives auxquels se sont joints pour la circonstance et pour le plaidoyer en leur endroit les partenaires techniques et financiers et ceux du secteur privé dans toute sa diversité ainsi que les Organisations de la Société Civile.

L'évènement qui nous réunit est assurément l'un des plus grands en matière de promotion des territoires, c'est pourquoi les plus hautes autorités ivoiriennes l'ont inscrit à leur agenda. A ce titre, qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage à Monsieur le Premier Ministre qui a accepté.

En effet, c'est la seconde vitrine qui s'offre à nous pour nous pencher à nouveau sur les enjeux et défis liés à la décentralisation en général et à ceux du décollage socioéconomique réel de nos territoires après l'édition de 2019. Par ailleurs, c'est aussi une tribune exceptionnelle de partage et de réseautage pour les régions, villes et communes ivoiriennes et une plateforme pour conjuguer nos efforts et énergies en vue d'atteindre l'émergence de nos territoires à laquelle nous aspirons.

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes remerciements appuyés à toutes les délégations qui nous font l'amitié d'être des nôtres pendant ces trois journées, et surtout de venir partager avec nous leurs riches expériences, solutions innovantes et leurs bonnes pratiques pour le développement de nos territoires.

Un grand merci aux délégations venues du royaume du Maroc, invitées d'honneur à ce salon ainsi qu'à celles venues du Sénégal et du Togo. Akwaba à vous, en terre d'Eburnie et bon séjour parmi nous !

La thématique «Développements des territoires, actions publiques et solutions privées», qui nous a été proposée pour ce salon, est d'une actualité brûlante du fait que la période de l'Etat-Providence est révolue et que les territoires ne peuvent plus se contenter des simples subventions de celui-ci pour espérer devenir des pôles économiques attractifs. D'où la synergie d'actions entre les secteurs public et privé.

Au demeurant, pour que nos territoires puissent émerger et se construire durablement, il convient que les différents acteurs qui les animent coordonnent leur savoir-faire et mutualisent leurs initiatives dans les collectivités territoriales, quelle que soit l'approche ou l'optique adoptée. En effet, sans vision, ni projets structurants, voire projection, sans autonomie financière réelle, sans ressources conséquentes, les territoires sont voués à rester des espaces passifs qui subissent les évolutions et les contraintes de leur environnement extérieur.

J'exhorte, donc, tous les participants à ce salon à mettre tout en œuvre pour approfondir leurs réflexions, affiner leurs analyses sur l'aménagement de nos territoires et à tisser des partenariats en s'appuyant sur les quatre (04) piliers du développement durable (Institutionnel, économique, social et environnemental).

Mesdames et Messieurs,

Je reste convaincu que le développement réel de nos collectivités doit partir de nos territoires. Retroussons-nous les manches, car l'avenir de nos pays respectifs se joue dans des territoires dynamiques, créateurs de richesses et d'opportunités au contact du secteur privé et public.

Mesdames et Messieurs les Ministres-Gouverneurs des districts, les Maires et Présidents des Conseils Généraux, je voudrais clore mon propos en émettant le vœu que ce salon ne demeure une initiative de plus, mais qu'au contraire, il soit comme le levain dans la pâte pour nos collectivités territoriales. Inspirons-nous des expériences abouties dans nombre de pays développés et dans celles de faitières du Sud qui ont une longueur d'avance sur les autres.

Mesdames et Messieurs,

Je réitère mes remerciements à tous nos hôtes et je sais pouvoir compter sur nous les élus pour une participation active aux différentes activités de ce salon dont les dividendes, à l'évidence, contribueront à donner à nos territoires les voies et moyens de leurs prises en charge effectives au profit de nos populations.

Merci de votre aimable attention.

Paulin Claude DANHO
Président de l'Union des Villes
Et Communes de Côte d'Ivoire

Allocution du Président de l'ARDCI



Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les Présidents d'institution ;
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Mesdames et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les représentants des Chambres consulaires ;
Mesdames et Messieurs les membres du Corps préfectoral ;
Mesdames et Messieurs les Parlementaires (Sénateurs et Députés) ;
Mesdames et Messieurs les Elus locaux (Présidents de régions, Maires) ;
Mesdames et Messieurs les membres des délégations des pays frères du Royaume du Maroc (Pays à l'Honneur) et du Sénégal ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, Directeurs Centraux, Chefs de service ;
Mesdames, Messieurs les Experts ;
Distingués Invités ;
Chers amis des médias ;
Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord, au nom de mes pairs de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et en mon nom propre, remercier chaleureusement Son Excellence Monsieur Patrick Jérôme ACHI, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, et par ailleurs, Président de la Région de La Mé, pour avoir bien voulu accepter le patronage de cette 2^{ème} Edition du Salon des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Premier Ministre, votre présence distinguée nous rassure et témoigne, s'il en était encore besoin, de votre grand intérêt pour l'action territoriale et votre ferme engagement à œuvrer à l'approfondissement du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire.

Je saisis également cette occasion pour adresser toutes nos félicitations à l'Agence SHINE Group pour l'initiative de ce salon dédié aux collectivités territoriales et dont l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) sont associées à son organisation.

Qu'il me soit aussi permis de remercier tous les partenaires qui ont contribué à donner corps à cet évènement qui vise à contribuer, à sa manière, au renforcement de la décentralisation en Côte d'Ivoire.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs,

Le présent Salon se tient dans un contexte où la Côte d'Ivoire, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, connaît une véritable dynamique de progrès et de développement. Aussi, voudrais-je, au nom de mes pairs, saluer tous les efforts consentis pour accompagner le développement harmonieux et équilibré des territoires par le Chef de l'Etat et lui exprimer notre infinie gratitude.

En effet, depuis son ascension à la magistrature suprême, il a érigé la politique de décentralisation en axe stratégique majeur pour le développement du pays. Ainsi, dans le cadre du programme de développement d'une « Côte d'Ivoire solidaire », la décentralisation constitue le troisième pilier auquel il a assigné la mission de création d'un cadre de vie agréable et d'un environnement d'investissement attractif au niveau de chacune des régions du pays.

Et, les collectivités ivoiriennes ne restent pas en marge de cette dynamique. A travers une politique de développement de proximité durable, à l'instar des Maires, les Ministres -Gouverneurs et les Présidents de Régions, membres de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), apportent à leur humble niveau, leur pierre à l'édification de la Côte d'Ivoire moderne. Acteurs clés de développement, les élus locaux initient et réalisent, dans un cadre concerté, des projets d'investissements publics qui structurent leurs territoires respectifs, et qui constituent les fondements de leur aménagement.

Au plan politique, dans une logique de concertation et d'implication, nos actions permettent aux populations de participer activement à la gestion des affaires locales et de s'impliquer dans le développement de leurs localités. Au plan social, nous œuvrons inlassablement, en tant que démembrés de l'Etat, plus proches et accessibles, et capables de réagir promptement aux sollicitations des populations, à apporter des réponses adéquates à leurs besoins réels, suivant les principes de complémentarité et de subsidiarité. Au plan économique, toutes nos énergies sont axées sur la mise en place d'équipements et d'infrastructures favorisant le développement des activités économiques et sociales tendant à résorber le chômage et à contribuer considérablement à la lutte contre la pauvreté.

Excellence Monsieur le Premier Ministre Mesdames et Messieurs

De ce qui précède, les collectivités territoriales se positionnent comme des acteurs clés du développement, en raison de leurs capacités à faire face aux défis de développement des territoires en perpétuelle mutation grâce à des solutions innovantes. Elles constituent donc un échelon pertinent pour la mise en œuvre efficace du Plan national de développement (PND).

Malgré les énormes efforts consentis et le rôle d'acteur de premier plan que jouent les territoires dans l'atteinte des objectifs de développement, l'état des lieux de la décentralisation révèle quelques faiblesses, plus particulièrement au niveau du transfert effectif des moyens d'actions conséquents pour leur permettre d'assurer pleinement et de façon efficace leurs missions de développement, en synergie avec l'Etat central. Dans ce contexte, le Salon des Collectivités Territoriales se positionne comme un cadre approprié pour mener la réflexion et échanger sur les enjeux et défis de développement durable des territoires qui s'imposent aux gouvernements locaux dans l'exercice quotidien de leurs missions. Cette tribune de partage est aussi une aubaine pour inviter les entreprises spécialisées dans l'investissement local ainsi que dans l'accompagnement de l'aménagement et du développement territorial à présenter leur savoir-faire et les solutions durables susceptibles de contribuer à la transformation véritable de nos territoires. Elle ouvre aussi des opportunités pour les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire dans la mesure où elle constitue un cadre d'échanges et de partage contribuant, à susciter davantage l'intérêt de l'Etat central à s'approprier la démarche de territorialisation des politiques publiques, dans une synergie d'action avec les principaux acteurs locaux dont les collectivités, le secteur privé, la société civile et les communautés à la base.

Excellence Monsieur le Premier Ministre Mesdames et Messieurs

Je voudrais profiter de cette tribune pour lancer un appel aux acteurs du secteur privé à la mobilisation autour des Collectivités territoriales, afin qu'ils s'intéressent plus à l'investissement dans le développement de nos territoires qui, il faut le souligner, offrent d'énormes opportunités d'affaires. En ce qui concerne l'ARDCI que j'ai l'honneur de présider, nous sommes engagés et déterminés à promouvoir l'attractivité de nos territoires, notamment à favoriser les investissements privés à l'échelle locale en vue d'accélérer leur prospérité économique et soutenir durablement le bien-être de nos concitoyens.

J'en suis persuadé, ce cadre de rencontres et d'échanges aidera à sa manière, la Côte d'Ivoire à renforcer son processus de décentralisation en vue d'optimiser les conditions d'un développement socio-économique durable pour le bonheur des populations à la base. C'est sur ces mots que je souhaite plein succès à la 2^{ème} édition du Salon des Collectivités Territoriales.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Dr Eugène AKA AOUELE
Président de l'Assemblée des Régions
et Districts de Côte d'Ivoire



Conférence inaugurale du Ministre de l'intérieur et de la sécurité



République de Côte d'Ivoire



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ

Monsieur le Ministre de l'Intérieur du royaume du Maroc
Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume du Maroc ;
Madame et Messieurs les Elus ;
Mesdames et Messieurs les cadres Territoriaux
Mesdames et Messieurs les bailleurs de Fonds
Mesdames et messieurs les panelistes
Honorables invités ; tout protocole respecté
Mesdames et Messieurs.

Il m'est particulièrement agréable de tenir cette importante conférence inaugurale du salon des collectivités, unique du genre en Côte d'Ivoire et qui, pour sa seconde édition, ambitionne de rassembler trois jours durant, tout le gotha de la décentralisation, mais aussi, les chercheurs, les experts, les bailleurs de fonds et la société civile ; en somme l'ensemble des acteurs sociaux autour du thème : Actions publiques, solutions privées.

Cela dit, je voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, saluer et remercier tous les pays amis qui ont bien voulu se joindre à nous, apportant ainsi leur pierre au renforcement la décentralisation ivoirienne en nous enrichissant de leurs expériences respectives.

J'adresse des salutations particulières à monsieur le Ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc, pays à l'honneur de cette édition, et à l'ensemble des membres de la délégation marocaine.

Bien qu'intervenant au nom de Monsieur le Premier Ministre, il m'est difficile, en ma qualité de Ministre de tutelle des collectivités locales, de dissimuler la satisfaction qui est mienne pour l'organisation de ce salon qui est une initiative longtemps attendue. En effet, cette plateforme est de celles dont on peut dire, du fait de sa pertinence et de la qualité, des problématiques qu'elle aborde, qu'il aurait fallu la créer si elle n'existait pas. Il y a, au demeurant, tellement de questions épineuses se rapportant à la gestion des collectivités qu'on pourrait s'interroger sur les raisons pour laquelle ce salon n'est qu'à sa deuxième édition.

Le thème soumis à mon analyse, à savoir Territoire : cadre de vie et d'investissement dans la Côte d'Ivoire solidaire, me met d'autant plus à mon aise qu'il émane du troisième pilier du programme du gouvernement dénommé « Une Côte d'Ivoire solidaire ». C'est un ambitieux projet social du président de la République, à la conception duquel l'ensemble du gouvernement, sous l'égide de son Excellence Patrick Achi, Chef du gouvernement ivoirien, a travaillé pour offrir à notre pays de nouvelles perspectives.

À l'abord, la thématique met en évidence deux problématiques saillantes corrélées, mais que je me propose pour plus de clarté d'aborder distinctement. Il s'agit dans un premier temps d'analyser et de rechercher les moyens de faire de nos territoires des lieux où il fait bon vivre pour tous. Et dans une seconde phase, de relever les stratégies permettant de booster l'attractivité de nos collectivités afin qu'elles deviennent des cadres privilégiés d'investissements publics et privés : nationaux et internationaux.

Mesdames et messieurs,

Si nous partons du préalable que tout projet de société, du plus simpliste au plus sophistiqué, est avant tout conçu au profit d'hommes et de femmes vivant sur un territoire donné, il est important que nous nous accordions sur ce que nous entendons par territoire.

Polysémique par sa définition, nous voulons dans le contexte présent partir de la définition constitutionnellement admise d'espace géographique où vit un peuple sur lequel s'exerce l'autorité politique pour en retenir tous les démembrements territoriaux au centre de l'action et des investissements de l'Etat. Cependant, permettez pour la circonstance que mon intervention s'articule principalement autour de l'administration décentralisée concernée par le présent Salon, à savoir, les communes, les conseils régionaux et par extension les districts.

Faire de nos territoires des espaces où s'épanouit le peuple ivoirien dans toute sa diversité, telle est l'une des principales missions confiées aux collectivités ivoiriennes. Cela équivaut en d'autres termes à aborder les facteurs à prendre en compte pour améliorer la qualité de vie en Côte d'Ivoire.

Le premier facteur dont l'importance lui a valu de constituer le premier pilier du programme une Côte d'Ivoire solidaire est le triptyque Paix-Sécurité-Cohésion.

Aujourd'hui, je suis convaincu que nul n'ignore dans ce pays l'importance de ces trois éléments. Toutefois, l'essentiel est de les traduire en actes, en mode de vie communautaire ou en politique de gestion. C'est alors qu'interviennent les collectivités qui se doivent de développer les bonnes stratégies visant à créer pour tous les habitants sans exclusion, un climat de sérénité dénoué de tous les germes de discrimination. Pour ce faire, il est indispensable que les élus et les administrations redoublent d'ingéniosité pour concevoir et mettre en œuvre des projets visant à renforcer la cohésion du tissu social et l'équilibre psychologique, social et environnemental des populations. C'est à ce prix qu'ils pourront planifier leur avenir, se projeter et investir en toute sérénité.

Cela nous renvoie à épouser les valeurs du pilier central du programme, qui consiste à placer l'humain au cœur des actions de la Côte d'Ivoire Solidaire à laquelle nous aspirons. Il s'entend que l'homme ou du moins l'Ivoirien doit être à la fois la finalité, mais aussi le moyen pour atteindre cet objectif visé. Ce pilier se recommande de se donner les moyens de transformer l'Ivoirien en un acteur de développement épanoui qui, contribue par son travail à la création de richesses et au développement de notre beau pays.

Cela suppose qu'il soit au préalable en bonne santé, qu'il ait reçu une bonne éducation et une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail, que ses compétences soient valorisées dans la société et qu'il soit imprégné des valeurs nationales.

La mission qui est ici celle des collectivités est assez claire, elles sont et resteront toujours le niveau local de mise en œuvre de cette vision et d'ailleurs de toute vision de développement.

Ceci implique de :

Veiller à l'accès à certaines commodités de vie telles que l'eau potable et l'électricité avec un objectif de couverture de 100 pour cent du territoire ;

Créer des infrastructures sanitaires et éducatives couvrant le territoire ;

Créer des richesses par l'investissement en priorité dans des projets économiques et de surcroît à employabilité élevée.

Enfin, un autre grand défi de l'amélioration du cadre de vie des Ivoiriens est celui de l'amélioration de leur environnement physique.

Cet enjeu prend en compte l'assainissement des milieux de vie par : le drainage des eaux, par la réalisation de canalisations, par l'embellissement de nos villes pour en faire des villes écologiques tout en luttant contre toutes les formes de nuisances. Il est également important de s'investir dans la gestion des effets collatéraux des changements climatiques, mais aussi et surtout la maîtrise de l'urbanisation.

Au total, il s'agit de repenser le développement de nos villes par l'élaboration et la mise en œuvre de plans directeurs et plans stratégiques de développement.

Le gouvernement pour sa part travaille avec les collectivités au désengorgement des villes en développant des stratégies de réduction des disparités locales et favorisant, par la même occasion, une répartition équitable de la population. Cela est somme toute un impératif si l'on veut booster l'attractivité des territoires. Aborder la question de l'attractivité des collectivités constitue une transition toute trouvée pour poser la problématique du Positionnement des territoires en tant que cadres privilégiés des investissements publics et privés. Il relève du naturel qu'une localité dénuée d'infrastructures paraisse moins attractive qu'une autre, et cela, aussi bien pour les populations elles-mêmes que pour d'éventuels investisseurs. Raison pour laquelle il est important de concentrer les efforts d'investissement public nationaux dans la lutte contre les disparités tant en ce qui concerne l'Etat que les collectivités. Le Gouvernement entend premièrement renforcer l'équipement des villes secondaires en infrastructures durables par des investissements directs principalement dans le domaine routier en vue de l'extension du réseau routier bitumé, à toutes les voies reliant les capitales départementales et les rendre ainsi praticables en toutes saisons. Ensuite créer des pôles de développement par la régionalisation de certaines infrastructures comme les universités ; les grandes structures sanitaires de même que certaines administrations et institutions. Ces investissements d'envergure déjà entamés constituent des jalons pour booster l'attractivité de nos régions. Par ailleurs, outre les infrastructures économiques de qualité sur toute l'étendue du territoire, il est nécessaire de renforcer la compétitivité de nos régions par un environnement des affaires plus favorable. Les collectivités ivoiriennes doivent s'inscrire dans cette dynamique d'amélioration de leur compétitivité économique. Car en réalité, le défi de l'attractivité est celui du développement économique. Cela revient de façon pratique à :

- Accroître vos ressources propres. Bien entendu, le gouvernement est disposé à vous accompagner dans ce sens par la revalorisation des dotations d'investissement et l'élargissement de l'assiette fiscale dans l'optique d'impulser une dynamique économique locale ;
- Investir dans des projets visant à favoriser la transformation des produits locaux ;
- Créer les conditions de l'émergence d'un écosystème industriel local autour de la transformation de produits locaux pour à terme parvenir à de nouvelles options d'alimentation durable.

À terme, il sera alors possible de créer des zones industrielles régionales et des marchés territoriaux qui s'organiseront autour de la valorisation des potentialités agricoles, minières, industrielles et touristiques régionales. Je puis vous assurer qu'il n'en faut pas plus pour susciter l'intérêt des bailleurs et des entreprises dont la contribution est attendue. Oui, l'investissement privé constitue l'une des clés de voute des solutions pour le développement harmonieux de notre pays et partant, du programme « Une Côte d'Ivoire Solidaire ». Il est temps que les entreprises envisagent dans la mesure du possible l'implantation dans les zones de production de leurs intrants principaux. Cette option qui est désormais encouragée pourrait s'avérer comme une des solutions à diverses problématiques de développement : notamment le surpeuplement et ses effets collatéraux. A titre de mesure de facilitation, il est envisagé de créer des conditions qui permettront aux entreprises d'identifier efficacement les régions ou villes dans lesquelles elles peuvent générer les meilleurs rendements économiques. Comme vous pouvez vous en rendre compte, le secteur privé est fortement attendu et les partenaires au développement également d'autant plus que c'est grâce à leurs précieuses contributions que se réalisent d'innombrables projets concourant au bien-être des Ivoiriens.

J'espère que l'ensemble des activités au programme du salon donneront à tous les acteurs des secteurs publics et privés nationaux et internationaux l'occasion de s'exprimer pour apporter leurs parts de solutions. A ce stade de mon propos, il me sied de réitérer mes remerciements à tous nos hôtes, et de féliciter tous ceux dont la conjugaison des efforts a permis la réalisation de cette activité majeure.

Mesdames et messieurs, la deuxième édition du salon des collectivités se veut une plateforme qui apporte des solutions. Tout en y engageant l'ensemble des participants je déclare ouverts les travaux de la deuxième édition du salon des collectivités territoriales de Côte d'Ivoire.

Merci de votre aimable attention.

Général Vagondo DIOMANDÉ
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité



2.3 Signature de la convention

A la fin de son intervention, monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a présidé la signature de convention de partenariat entre les présidents de faitières des communes du Maroc et de la CI. En l'occurrence Monsieur Mounir LAYMOURI, Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) et Monsieur Danho Claude Paulin, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire.

Cette cérémonie, marquée par des échanges de signatures et des photos, s'est achevée avec les mots de remerciement du chef de la délégation du Royaume du Maroc. Ce dernier a en substance, exprimé la joie de sa délégation de participer au salon des CT et la réaffirmation des relations fraternelles entre la CI et le Maroc qui date de 60 ans maintenant.

Une coupure de ruban suivie de visite guidée de stands par les officiels a mis fin à la première partie de la journée qui a systématiquement été suivi par le début des travaux thématiques constitués de panels, d'ateliers et de conférences.



III. Les travaux



Conférence plénière du Directeur de cabinet du ministère de l'intérieur et de la sécurité au salon des collectivités



République de Côte d'Ivoire



MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

Mesdames et Messieurs les Ministres gouverneurs
Monsieur le Ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc
Messieurs les présidents des faïtières
Madame et Messieurs les Elus
Mesdames et Messieurs les cadres Territoriaux
Mesdames et Messieurs les Bailleurs de Fonds
Mesdames et messieurs les panelistes
Honorables invités, tout protocole respecté
Mesdames et Messieurs.

Je voudrais avant tout propos vous saluer pour votre présence distinguée et me féliciter pour cette belle initiative qui réunit l'ensemble des acteurs sociaux aux fins de rechercher des solutions aux grandes problématiques de la décentralisation ivoirienne.

Je remercie en particulier tous nos hôtes des pays frères qui nous honorent par leur présence et dont les contributions vont assurément nous permettre de faire un bond qualitatif.

Mesdames et messieurs,
Après la magistrale conférence inaugurale tenue hier au nom de Monsieur le Premier Ministre par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, il me revient ce matin, le privilège d'apporter, ma modeste contribution au débat en vous entretenant sur le thème Gouvernance Publique : état des lieux et perspectives de la Décentralisation en Côte d'Ivoire pour renforcer le partenariat avec le secteur privé en vue du développement des territoires.

La notion de gouvernance publique, qu'on pourrait sommairement définir comme la gestion sociopolitique, économique et administrative d'une entité relevant de l'autorité de l'Etat est une question transversale et quelque peu épineuse du fait de son association avec la notion de bonne gouvernance qui renvoie subtilement à la crédibilisation de la gestion de tous les démembrements de l'Etat qui ont par essence, vocation d'offrir un service public. Dans le contexte de la gestion des collectivités territoriales, cette gouvernance publique prend le sens de gouvernance locale.

Fort de ce qui précède, on pourrait aisément déduire que la décentralisation, en tant que mode de gestion consistant à transférer des compétences de l'état à des organisations d'élus locaux dans l'optique de permettre aux populations locales de gérer par elles-mêmes les affaires de leur collectivité, s'inscrit parfaitement dans le cadre de la gouvernance publique.

Le cadre logique ainsi succinctement décliné, je me propose d'aborder le présent thème sous trois angles. Ainsi, après avoir dans un premier temps effectué un bref état des lieux de la gouvernance publique dans le secteur de la décentralisation, nous verrons ensemble les perspectives et enfin l'importance de l'implications du secteur privé dans le développement des collectivités ivoiriennes.

Dans l'objectif d'une part d'impulser et d'encadrer le développement local et d'autre part de prendre en charge les besoins des communautés, l'Etat s'est progressivement doté d'instances échelonnées de gouvernance locale appelées collectivités dont le processus de mise en place coïncide avec l'historique de la décentralisation. En effet, la configuration actuelle de la décentralisation, constituée d'un paysage diversifié de collectivités territoriales, est l'aboutissement d'une longue quête émaillée de multiples aménagements structurants dont les débuts remontent à l'époque coloniale.

La première catégorie ou échelle de gouvernance locale est constituée par les collectivités. Après le début de la communalisation marquée par la création des trois premières formes de communes, à savoir les communes mixtes, les communes de moyen exercice et les communes de plein exercice. Chacune de ces catégories représentait à cette époque déjà une approche de gouvernance locale qui conférait d'un cas de figure à l'autre plus d'autonomie de gestion et une meilleure implication des populations.

Aujourd'hui, le paysage de la décentralisation s'est énormément diversifié. C'est un véritable écosystème territorial qui se compose de : 201 communes ; toutes de plein exercice, c'est-à-dire dotées d'une entière autonomie de gestion, 31 conseils régionaux, 14 districts autonomes (entités territoriales de type particulier) dont les 12 récents ont été créés en 2021. Dans le cadre des compétences transférées, chacun des 17 domaines constitue un axe de gouvernance qui confère aux collectivités le droit d'investir ou d'exercer certaines prérogatives. Par conséquent, ce sont plus de 2000 projets d'infrastructures qui sont réalisés chaque année. Ces projets sont le résultat de l'étroite collaboration entre les volets politique et administratif de la gouvernance locale que sont les organes collégiaux et l'administration des collectivités. La première instance exclusivement constituée d'élus, est organisée en organes délibérants qui représentent des paliers de décisions et dont les actions sont encadrées. Pour ce qui concerne les communes et les régions, par la Loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales et les textes subséquents.

Le volet administratif est chargé en substance de la gestion opérationnelle des collectivités. Cette administration est essentiellement constituée d'agents recrutés localement, émergeant au budget de la collectivité ou affectés par l'Etat dans le cadre de l'appui technique aux collectivités.

Ces entités décentralisées agissent et investissent pour le bien-être des populations par des mécanismes de budgétisation et de planification triennale dont les actes sont approuvés dans un cadre légal à travers une succession d'étapes conférant à la gestion toute sa légitimité.

La seconde sphère de gouvernance ou plutôt outil de contrôle créé par décret N°78-449 du 11 mai 1978 fixant les attributions du Ministère de l'Intérieur, est la Direction des Collectivités Locales (DCL). Elle s'est par la suite muée au terme de multiples réformes structurantes, muée en DGDDL par décret n°2003-165 du 12 janvier 2003 portant organisation du Ministère d'État, Ministère de l'Administration du territoire. La DGDDL est à ce jour composée de quatre directions centrales ayant chacune en charge un domaine d'action en matière d'accompagnement des collectivités.

En marge de ces deux grandes composantes, le secteur de la décentralisation compte également la présence d'autres entités associatives pour la plupart que sont les faitières des collectivités (ARDCI et UVICOCI) et des inter-collectivités. Celles-ci jouent un rôle d'assistance mutuelle.

En définitive, ces différentes échelles de gouvernance travaillent dans une synergie d'actions ayant pour objectif de prendre en charge les problèmes en rapport avec la gestion des communautés. À cet effet, plusieurs défis sont à relever dans la perspective de converger vers un certain niveau de développement local acceptable sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de :

- La mise en œuvre du programme « une Côte d'Ivoire solidaire » du Président de la République ;
- La création de richesses et la redynamisation des économies locales ;
- L'autonomie financière des collectivités ;
- L'implication véritable et active des populations dans la gestion des affaires locales par de nouveaux mécanismes tels que le budget participatif ;
- La résilience de nos collectivités face aux effets des changements climatiques en envisageant des économies alternatives
- La constitution d'un capital humain de qualité aux compétences diversifiées à même de répondre aux défis d'un environnement en constantes mutations.

Tous ces enjeux se traduiront inmanquablement de façon pratique en plan d'actions ou perspectives dont les éléments saillants sont les suivants :

- L'amélioration de l'assiette fiscale ;
- La digitalisation du recouvrement des recettes ;
- La dématérialisation des documents et actes budgétaires des collectivités et de l'ensemble des procédures et actes administratifs de la DGDDL par l'appliquatif SYGIDAN ;
- La Reforme du Fonds de Prêts aux collectivités territoriales
- La mise en œuvre de la fonction publique territoriale ;
- La création de l'université des collectivités territoriales ;
- La création d'une banque de données sur la décentralisation
- L'Atlas de la Coopération décentralisée.

Mesdames et messieurs, abordant le dernier point de mon intervention, on pourrait se poser la question de savoir quel peut être l'apport ou les solutions émanant du Secteur privé.

Pour la réalisation des projets de décentralisation et l'ensemble des opérations planifiées chaque année par les collectivités, les partenariats avec le secteur privé se sont avérés les meilleures options à ce jour.

En effet ce sont en moyenne ... de milliards qui sont investis dans la réalisation d'infrastructures dont la maîtrise d'œuvre est principalement confiée aux PME.

Je voudrais au demeurant encourager les collectivités à favoriser l'émergence d'une dynamique économique territoriale en confiant la réalisation de certains micro-projets aux startups qui du reste sont des contribuables locaux.

Un autre domaine de partenariat public-privé s'articule autour de la coopération avec les bailleurs de fonds ou partenaires techniques et financiers. En effet, à la différence de la collaboration avec les entreprises privées, l'investissement de ressources se fait dans le sens contraire. Les collectivités sont les bénéficiaires de nombreux projets implémentés par les organismes internationaux.

Je voudrais saisir cette lucarne pour remercier nos principaux partenaires dont le PNUD, la JICA, l'AFD, la GIZ pour ne citer que ceux-ci. Il ressort de ce qui précède, que les partenariats publics et privés nationaux et internationaux sont des leviers de développement occupant une place prépondérante dans les mécanismes locaux de gouvernance publique.

Mesdames et messieurs, chers participants,

Il me plaît à ce stade de mon propos de m'arrêter pour rendre un vibrant hommage au Ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc pour l'initiative de la création du Fonds d'appui à la coopération décentralisée internationale qui finance au bénéfice des populations, des projets à impact direct soumis conjointement dans le cadre partenarial par une collectivité africaine et une collectivité marocaine. Je me permets juste monsieur le ministre de vous faire la doléance de prévoir à titre exceptionnel, au moins trois financements annuels pour les collectivités ivoiriennes qui seront coachées à cet effet.

Mesdames et messieurs,

Pour conclure, je voudrais relever qu'il est essentiel que les valeurs de bonne gouvernance guident chacun vers la transparence, l'inclusivité et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques. En somme, j'invite les articulations du territoire à faire de la bonne gouvernance la boussole qui oriente nos décisions.

Je vous remercie pour votre aimable attention

3.2

PANELS



PANEL 1 : Collectivités territoriales

Quelle opérationnalisation de la décentralisation pour relever les grands défis de société ?

29/09/2022 • 10h-11h30 • Palais des congrès

Modérateur : Gervais Coulibaly

Intervenants :

Vice-président de l'Association des Régions du Maroc (ARM)

Abdennabi BIIOUI ;

Président de l'Association Marocaine des Présidents des conseils des préfectures et provinces (AMPCCP) Abdelaziz DAROUICHE

Président de l'Association Marocaine des Présidents des conseils communaux (AMPCC) Mounir LAYMOURI

Président ARDCI : Docteur AKA Aouélé, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de CI

Secrétaire Générale UVICOCI : Mme KOUAME Badou Harlette Epouse N'GUESSAN, Maire de Arrah.

Les différents sujets abordés :

La coopération sud-sud n'est pas un choix, mais une stratégie pour la réalisation des objectifs communs

La mutualisation des efforts dans le sens du développement durable (l'Association des Régions Marocaine) a été créée pour mettre en réseau les 12 régions du Maroc

La recherche de fonds des projets de développement ;

La promotion de la coopération décentralisée entre les différentes régions d'Afrique

Le découpage administratif au Maroc et le fonctionnement de ses composantes

Les réformes structurelles entreprises par le Maroc en 2020 et les rapports des collectivités avec les institutions.

Président de l'ARDCI

La nouvelle vision de la décentralisation est orientée vers une démocratie de proximité, la correction des inégalités locales, et la répartition des ressources.

Consolidation de la cohésion sociale et mise en place des conseils régionaux en 2013 a amplifié la politique de décentralisation.

Création d'un cadre de vie agréable et un environnement d'attractivité, renforcement de la démocratie participative locale, acquis importants, mais des efforts restent à faire.

Représentant des faitières marocaines : Toutes les collectivités tiennent compte des objectifs dans le cadre des ODD. Respect des états d'urgence sanitaire.

Secrétaire Générale de l'UVICOCI : 31 régions, 201 communes, 14 districts autonomes.

Le développement de la démocratie locale, l'émergence de la culture, le dialogue entre les populations, faible participation des femmes au niveau des élections locales.

Les intérêts pour les collectivités

- Échanges d'expériences avec les collectivités marocaines
- Partages d'expériences des collectivités ivoiriennes.
- Mise en contact en vue d'une collaboration ultérieure

Les recommandations

- Explorer des approches innovantes et volontaristes
- Renforcer les capacités des faitières ivoiriennes ARDCI, l'UVICOCI
- Construire une plateforme nationale d'échanges
- Renforcer nécessairement la coopération Sud-Sud.

PANEL 2 : Le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires locaux. Quel accompagnement des femmes par les collectivités territoriales ?

29/09/2022 • 14h-16h • Palais des congrès

Modératrice : Mme AKA Walemin Hortense
Directrice de la Coopération Décentralisée

Panélistes

YAO Augustine, Présidente ONG, Secrétaire Générale de la Plateforme ;
Makoura DAO COULIBALY, Maire de Foubolo

Les sujets abordés :

- La place des femmes dans le circuit alimentaire national.
- Les conditions nécessaires à l'amélioration des performances des femmes ;
- L'accompagnement apporté par les collectivités aux femmes du vivrier et perspectives.

Recommandations

À l'issue de ce panel, les recommandations suivantes ont pu être dégagées des interventions

- Mécanisation des moyens de production
- Modernisation des outils
- Mise à disposition, par les CT, de terres cultivables aux associations de femmes
- Octroi d'intrants et de matériels de transformation
- Mise en place de fonds de financement des activités agricoles des femmes.

PANEL 3 : Mécanismes et dispositifs pour accroître l'attractivité des territoires /Communication publique et marketing territorial | 29/09/2022 • 16h-18h • Palais des congrès

Modérateur : Clarisse Duncan,
Vice-présidente de l'ARDCI

Intervenants :

André Meman Narcisse : maire de Bin Houyé
Boka Maurice : Conseil Régional de San Pédro
Mohamed Oudor : Vice-président Région
Souss Massa
Mme Loua Sia Désirée :
Vice-président de la Nawa

Les différents sujets abordés :

- Marketing territorial et promotion du territoire
- Instruments de planification de l'attractivité territoriale
- Rôle de l'État en la matière
- Rôle des collectivités elles-mêmes
- Partage d'expériences des différents panélistes quant aux moyens et résultats obtenus

L'intérêt pour les collectivités

- Comprendre la nécessité du marketing territorial en vue de faciliter un cadre d'investissement local.
- S'inspirer notamment de l'expérience marocaine qui encourage à faire un diagnostic des potentialités locales, accorder une vocation au territoire et le munir d'une offre spécifique.
- Susciter une transformation structurelle de l'économie locale.

Les recommandations

- Un plus grand intérêt des territoires quant à la prise en compte de nouveaux facteurs comme l'environnement, la protection des ressources naturelles.
- La labellisation des produits locaux.
- Le renforcement des ressources financières locales
- Le transfert effectif des compétences.

PANEL 4 **Entreprise du secteur public et institution de sécurité sociale, une synergie d'actions au profit des collectivités territoriales**

29/09/2022 • 14h-16h • Salle San Pedro

Modérateur : Gervais Coulibaly

Intervenants : Joël Koné, Directeur des prestations de l'IPS-CGRAE, Tiéba Ouattara : Chef de service DGE du FDFP, Soumahoro Moctar, Directeur DRDIS du CNTIG

Les différents sujets abordés

- Les offres de service
- Les domaines de compétence
- L'accompagnement des collectivités par les entreprises du secteur public : notamment la solution e-commerce avec le CNTIG qui est une application web sécurisée conçue spécialement pour aider à mobiliser davantage de ressources et mieux planifier le développement local.

Leurs intérêts pour les communes : L'outil e-commerce du CNTIG permet aux communes d'accroître leurs ressources propres. Il aide les communes à connaître leur potentiel réel mobilisable en termes de recettes. Il s'intéresse également à la modernisation de la gestion du foncier urbain et rural et la modernisation des plans cadastraux et la géolocalisation des propriétaires fonciers. Ces données peuvent aider les élus à la prise de décision. Le FDFP finance des projets de formation des jeunes sur l'espace communal pour donner les outils et l'expertise aux jeunes des communes pour résorber le chômage et participer au développement local. La contribution de la CGRAE au bien-être et à l'épanouissement des acteurs des collectivités territoriales (protection sociale et garantie d'une retraite sereine) L'IPS-CGRAE bien qu'étant une caisse, ne finance pas de projets dans les communes, son implantation sur les territoires communaux permet de développer des activités socio-économiques aux alentours des bâtiments de l'IPS-CGRAE. La commune pourrait en tirer un bénéfice par la collecte des taxes sur des activités.

Recommandations et perspectives

- La CGRAE compte poursuivre son maillage territorial avec de nouvelles implantations dès 2022 et au cours des prochaines années.
- La CGRAE envisage continuer les réflexions et initiatives en vue de la concrétisation, avec toutes parties intéressées des projets tels que la couverture sociale des risques professionnels des fonctionnaires et agents de l'État.
- Prendre un texte de loi pour autoriser l'employé à solliciter une formation auprès de la FDFP, ce qui est actuellement impossible du fait de la législation en vigueur.

PANEL 5 **Urbanisation et sécurité alimentaire**

29/09/2022 • 16h-18h • Salle San Pedro

Modérateur : Quentin Champauzac, de l'UVICOCI

Intervenants : Raphaël Oura Kouadio, enseignant à l'université Alassane Ouattara de Bouaké
Caroline Moreau, Stéphane Kobena, Alexandre Kouamé, conseiller technique au ministère de la construction

Les différents sujets abordés

- L'étalement urbain et leurs conséquences/effets sur la sécurité alimentaire dans les villes.
- Les difficultés d'approvisionnement des villes en quantité suffisante et surtout en qualité pour la santé des urbains.
- Problématiques induites : migration et exode rural.
- Défi majeur : assurer la sécurité alimentaire avec l'étalement urbain.
- Projet des potagers urbains écologiques à M'Badon et Agboville (Moreau et Kobena)
- Appropriation par les villes de l'agriculture urbaine pour assurer la sécurité alimentaire.
- Présentation des projets écologiques menés à M'Badon et à Agboville.
- Exposé sur la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine (sensibilisation à l'environnement, développement économique, loisir, santé, sécurité alimentaire, interactions sociales, éducation, aménagement urbain, insertion économique, lutte contre la pauvreté et chômage).
- La menace que constitue l'urbanisation mal maîtrisée pour la sécurité alimentaire.
- L'agriculture urbaine bien menée, une composante de la ville nouvelle, voire dans les zones industrielles.

L'intérêt pour les collectivités

- Alerter en posant la problématique de maîtrise de l'étalement urbain en vue d'en tenir compte dans les plans d'urbanisme ;
- Intégrer la sécurité alimentaire dans les politiques d'urbanisation.

Les recommandations

- Inclure l'agriculture urbaine dans les plans d'aménagement urbain (rôles de l'État, des villes et régions)
- Villes durables : nécessité de tenir compte de tous les paramètres
- Préparer une réunion avec les partenaires concernés pour établir un plan d'action.

PANEL 6 Accès des collectivités territoriales aux financements alternatifs

30/09/2022 • 08h-10h • Palais des congrès

Modérateur : Dr Fidel Yapi, Dg de la décentralisation et du développement local

Intervenants : BAD, Stefan ATCHIA, BOAD, CDC-MAROC, Admane ELFASSI
CDC Côte d'Ivoire Pierre Ange DANHO, CDC Côte d'Ivoire
(Caisse de dépôt et de Consignation).

Les différents sujets abordés

- Mise en place de véhicule de financement par les institutions financières régionales et continentales
- Mise en place d'un fonds de garantie des emprunts pour les collectivités territoriales
- Appui financier des caisses de dépôt et consignation.
- Accompagnement des collectivités territoriales par les CDC
- Optimisation de la création de richesse au niveau des entreprises locales des collectivités territoriales.
- Mobilisation des fonds en ressources propres.

L'intérêt pour les collectivités

- Information des collectivités sur les mécanismes existants et les fonds mis à la disposition de la BAD et CDC
- L'opportunité de réaliser des projets communaux pour aboutir à un développement local, régional et continental
- L'opportunité de bénéficier d'un accompagnement dans l'étude des projets, l'analyse et suivi des formations adéquates pour une fiabilité
- Faire des communes un pilier du développement du pays à travers leurs programmes d'investissement.

Les recommandations

- Réfléchir des conditionnalités d'une collaboration en vue d'accompagnement des collectivités territoriales pour la minimisation des risques et dangers.
- Mettre en route les mécanismes d'acquisition d'un véhicule de financement.
- Optimisation des ressources propres d'investissements.
- Promotion de plusieurs financements et sites d'intervention en se basant sur l'économie du capital

PANEL 7 Appui des PTF aux collectivités territoriales pour le développement de l'économie locale

30/09/2022 • 10h-12h • Palais des congrès

Intervenants

Madame AYAKO, Chef de programme gouvernance et services sociaux (JICA)
Victor Garbin, Chargé des Projets (AFD)

Les différents sujets abordés : L'expérience de la JICA et l'AFD en matière de soutien au développement des collectivités en Côte d'Ivoire : les domaines d'intervention des deux structures. Notamment les financements sont accordés aux projets agricoles, de pêche et surtout au projet de maintien de paix parce que sans, il est difficile de consolider le développement. La JICA a présenté son mode de financement qui se résume en 3 axes : La coopération technique, les prêts concessionnels et les dons non remboursables.

Au niveau de l'AFD, nous notons qu'elle intervient dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture, de l'aide budgétaire (contrat de désendettement).
Projets réalisés : le MABY (marché de gros de Bouaké et de Yopougon), pépinières urbains d'Abidjan environ 800.000 €, l'aménagement des quartiers.

Intérêts pour les communes

La JICA et l'AFD sont des partenaires qui accompagnent les communes en matière de développement local par l'entremise de l'Etat à travers les fonds qu'elles octroient aux bénéficiaires de projets. Elles comptent appuyer les communes dans l'aménagement de leurs territoires.

Les recommandations

Chaque collectivité territoriale est invitée à monter un projet qui devra être éligible par l'AFD afin de bénéficier d'un financement

PANEL 8 : Le secteur privé, une variété de savoir-faire et de savoir-être au service du développement local

30/09/2022 • 14h-16h • Palais des congrès

Modérateur : Gervais Coulibaly

Panélistes : Germain YAO, Directeur des Etudes à la Chambre de Commerce d'Industrie Ivoirienne • Christophe Dolichamps, Président de NAOMIS • Vincent BADIE, Directeur au BNETD.

Sujets abordés

Les dispositions légales, réglementaires et les facteurs favorisant la collaboration public-privé dans la gestion des collectivités ;

- Les domaines traditionnels de collaboration du secteur privé et les collectivités ;
- Les expertises innovantes et nouvelles alternatives proposées aux collectivités ;
- L'importance du secteur privé en matière de développement local.

Recommandations

- Promouvoir l'expérience des sociétés d'économie mixte ;
- Renforcer l'expérience des BOT et autres formes de gestions déléguées.

PANEL 9 : La recherche-action, un levier pour le développement local

30/09/2022 • 14h-16h • Palais des congrès

Modérateur : Dr Elvis AZIE, Enseignant-chercheur, coordonnateur de projets à l'UVICOCI

Panélistes :

M. Bamba BOUAKE, Maire de Worofla • Dr Georgette BROU, Sociologue ;
Mme Badjo J. Elisabeth DJEKOURI, Professeur Agrégée des Facultés de Droit, Directrice du LABER-DPAF (Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Droit Public et Fiscalité), Université Félix Houphouët Boigny.

Sujets abordés

- La place accordée par les collectivités à la recherche ;
- L'impact des résultats des travaux de recherches sur la politique de décentralisation et la gestion des collectivités ;
- Les domaines nécessitant de réformes.

Les panélistes ont en somme déploré l'inertie caractérisant nos collectivités qui rechignent à s'inspirer des travaux de recherche pour se développer et impulser un changement social qualitatif.

Recommandations

- Améliorer les soutiens aux CT et poursuivre la politique de communalisation
- Renforcer les capacités des CT sur l'Agenda 2030 ;
- Créer des bases de données désagrégées par Districts, Régions et Communes
- Renforcer les capacités des CT sur les mécanismes existants dans la recherche de financement ;
- Elaborer des outils de collecte, d'analyse et d'évaluation des ODD.

PANEL 10 : Participation et contrôle citoyens de l'action publique pour la bonne conduite de l'action publique locale

01/10/2022 • 10h-12h • Palais des congrès

Modérateur : Jean Jacques YAPO, DG Uvicoci

Intervenants :

- Pr. KOFFI YEBOUE Stephane Koissy, Géographe à l'université FHB de Korhogo
- Dr. CHRISTOPHE KOUAME, Président exécutif de CIVIS-CI
- Dr. YAKE GONDO, Directeur de la Promotion de Bonne Gouvernance, Ministère de la bonne gouvernance

Les sujets abordés

- Définition des concepts clés de la thématique ;
- L'état des lieux des défis de la participation et du contrôle citoyen au service du développement local
- Principe de la transparence, contrôle de l'action publique, responsabilisation des acteurs ;
- Enjeux et défis pour le fonctionnement de la plateforme de la société civile ;
- Plateforme nationale du Système de Prévention et de Détection des Actes de Corruption et Infractions assimilées
- La question de la responsabilisation des acteurs de gestion
- L'accès à l'information, aux capitaux et aux documents de gestion des collectivités
- Coordination, synergie d'action des PTF
- Renforcer les capacités des élus et agents en matière de redevabilité des populations
- Non implication des populations
- Base juridique du contrôle citoyen
- Faible conscience civique et d'éducation formelle
- Absence de mesures coercitives (fractures sociales et politiques)
- Leurs intérêts pour les communes :
- Les avantages de la participation publique au profit des Collectivités territoriales

Les recommandations

- S'appuyer sur les structures sociales existantes ;
- Rendre le contrôle citoyen de l'action publique efficace (documenté, détaillé et transcrire)
- Renforcer les capacités des élus et agents sur la redevabilité et la participation citoyenne
- S'engager pour le changement.

PANEL 11 L'opérationnalisation des conventions de coopération décentralisée signées

01/10/2022 • 10h-12h • Palais des congrès

Modération : Gervais COULIBALY

Intervenants

M. Mostafa AMEUR Chargé du fonds africain d'appui à la coopération décentralisée

DGCT, Maroc

Région de la Nawa (RCI) : M. Coulibaly

Conseiller Technique du Président de la Nawa

Région de l'Oriental (Maroc) : M. Abdennabi BIIOUI, Président de la Région

Régions de San Pédro (RCI) M Boka, DGA du Conseil Régional

Région de Sous-Massa (Maroc) : le Vice-Président de la Région de Souss-Massa

Régions des Grands-Ponts (RCI) Pr Yao Alfred, Vice-Président

Région de Rabat-Salé-Kénitra (Maroc) M. Saad BENMBAREK, Vice-Président

Commune d'Abobo (RCI) : Dr Kpan George, 6e adjoint au maire

Commune de Benguézir (Maroc) : M. Hajjaj MOUSSAID, Vice-Président .

Les différents sujets abordés

Le fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale (FADCI), lancé en 2020 par le Royaume du Maroc, permettant d'œuvrer pour la coopération entre villes marocaines et africaines à fort potentiel d'échange. En 2022, le FADCI a débloqué 2.6 milliards de Francs pour des projets portant sur le renforcement des capacités des élus et agents locaux, l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès aux services de base et la création d'emplois.

Le partenariat entre les Régions de la Nawa (RCI) et de l'Oriental (Maroc), lancé en 2018. Il a lancé des coopérations dans les domaines de l'économie sociale et solidaire (ESS), l'emploi des femmes et des jeunes, le renforcement des capacités des agents et des élus (grâce au soutien de CGLU Afrique), l'enseignement supérieur et la recherche (5 bourses d'études ont été accordés à des Ivoiriens pour étudier à l'Université d'Oujda). La coopération a été renforcée par la mise en relation des deux Agences de Développement Régional ivoirienne et marocaine.

Le partenariat entre les Régions des Grands-Ponts (RCI) et de Rabat-Salé-Kénitra (Maroc), lancé en 2018. Il concerne l'enseignement supérieur et la recherche, le développement économique et le soutien à l'investissement, les NTIC, l'agriculture (formation de femmes dans les chaînes de valeur de transformation des produits), la bonne gouvernance (formation des DAF et des DASC) et le marketing territorial.

Le projet s'est ensuite pérennisé et a pu bénéficier du soutien de la GiZ dans les domaines de l'aquaculture et de la pisciculture (15 jeunes formés, la formation de femmes dans les chaînes de valeur du sel).

Le partenariat entre les régions de San Pédro (RCI) et de Sous-Massa (Maroc), lancé en 2018. Il a permis des échanges sur la pêche, l'industrie et l'artisanat, la lutte contre le changement climatique, les mobilités d'étudiants, le tourisme durable (formation des acteurs), le soutien aux PME locales, la formation des agents et des élus (Master management des villes africaines) et les politiques migratoires.

Le partenariat s'est également inscrit dans des échanges internationaux avec le Sénégal et le Mali pour la création d'un réseau de femmes transformatrices agricoles. Il a aussi permis l'installation de deux Bureaux d'Accueil et d'Information de la Diaspora pour favoriser de meilleures synergies entre la diaspora et le territoire (coopérations économiques et universitaires).

Le partenariat entre les Villes d'Abobo (RCI) et de Benguézir (Maroc), lancé en 2022. Il travaille sur l'amélioration du cadre de vie du quartier d'Abobo-Tê, par la création d'espaces verts, l'installation de dispositifs HVA et de Jardins Publics.

Le projet s'est par ailleurs étendu sur la création d'une coopérative de femmes pour la fabrication d'attiéké, la formation de 140 personnes à la comptabilité et à la gestion des ressources humaines simplifiées.

Intérêt pour les collectivités

- Soutenir la coopération décentralisée entre les collectivités marocaines et africaines ;
- Trouver des axes de collaboration communs ;
- Soutenir techniquement et financièrement des projets entre les collectivités ivoiriennes et marocaines.
- Recommandations -Perspectives :
- Renforcer la coopération décentralisée ivoirienne avec des collectivités marocaines ;
- Perspectives de coopération tripartite ;
- Bénéficier d'une assistance technique et financière qui a déjà fait ses preuves en RCI.

3.3 ATELIERS



ATELIER 1 :
Programme de performance
des villes partenaires et label
commune citoyenne

01/10/2022 • 14h15-16h
Salle San Pedro

Modérateur : Gervais Coulibaly,
Expert Consultant GEMACO

Intervenants

M. Mounir Laymouri, Président
de l'association marocaine des présidents
des conseils communaux (AMPCC)

Mme Najlaa El Kasmi, Ingénieur d'Etat
principal à la direction générale des collecti-
vités territoriales/ministère de l'intérieur(MA-
ROC) ;

M. Moulay Moulay Mehdi el Fathemy,
Président de la commune de Moulay
Abdellah.

Les différents sujets abordés

- Gouvernance et transparence.
- Gestion des dépenses.
- Gestion des ressources propres.
- Ressources humaines.
- Gestion environnementale et sociales.
- Qualité de service rendu aux citoyens.

Leurs intérêts pour les communes

- Établir un plan d'action communal
- Changer, améliorer les services pour les citoyens
- Renforcement de capacité, simplification des procédures,
- Création d'un site web pour les collectivités qui favorise la transparence (disponibilité de documents, textes de loi, fenêtre pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins),
- Renforcement de l'intercommunalité, création de police judiciaire, Éducation financière, police administrative.

Les perspectives ou recommandations

- Mise à jour des textes de loi, actualisation, permettre l'octroi de prêts bancaires aux collectivités territoriales ;

- Valorisation du patrimoine, partage-capitalisation
- Mettre en place une équipe de pilotage
- Créer des sociétés de développement local, société d'économie mixtes
- Poursuivre la ratification des textes relatifs à la coopération entre l'UVICOCI et la DGCT du Maroc à partir des réalités ivoiriennes.

Atelier 2 Économie Sociale
et Solidaire

(30/09/2022 Salle San Pedro, 16h-17h)

Modérateur : Fanny Karim,
Maire de la commune d'Issia

Intervenants

Aboubakari SYLLA, président
de l'ONG CAPI ESS

Alla Patrice, Secrétaire Général
de la Mairie de Cocody

Dogbo Guy du District
Autonome d'Abidjan

Les différents sujets abordés

- Entreprises sociales : entreprises fixées sur le territoire local créant des emplois dans les localités
- Elaboration d'un projet de loi sur l'économie sociale
- Economie circulaire axée sur les trois points : l'offre et les activités économiques, la demande et les comportements des consommateurs et la gestion des déchets.
- Programme produit circulaire
- Développement de la localité et création d'emploi dans les communes
- Définition la stratégie communale ;
- Elaboration de la feuille de route de la stratégie communale
- Recherche de PTF pour les communes ;
- Mise en place de dispositif de développement et de suivi-évaluation
- Préservation de l'environnement des communes.

Les recommandations

Elaborer une loi sur l'économie sociale et solidaire.

ATELIER 3 : Développement Durable

Modérateur : Gervais Coulibaly

Intervenants

Hammed Jaouani
Abdejghani Bouaichi, Vice-Président
de la Commune d'Agadir, Maroc
Abdoulaye Toure, DG du conseil
régional du Bélier

Les différents sujets abordés

- La contribution des collectivités au développement durable, programme d'essai Environnement et finance climatique : L'expérience des collectivités ivoiriennes.
- Le dispositif d'accompagnement de la coopération décentralisée à l'international : Cas du Maroc avec le fonds d'appui à la coopération décentralisée internationale (FACDI).
- Les différents programmes marocains en matière de développement durable
- Programme national d'assainissement liquide mutualisé et réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) par la Direction des réseaux publics locaux (Maroc) ;
- Programme national pour l'approvisionnement en eau potable (PNAEP)
- Programme national d'éclairage public (PNEP)
- Stratégie nationale des déplacements urbains (SNDU)
- Programme national des déchets ménagers (PNDM)
- Programme national de soutien institutionnel et stratégique et technique à l'intégration, à la préparation et au financement des projets climat locaux et régionaux (SISTISF).

Intérêts des programmes pour les collectivités

- Consacre un rôle de premier plan aux collectivités dans le domaine de la protection de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique
- Ces Programmes nationaux sont également représentés à l'échelle locale.

Les recommandations

- Offrir des services de haute qualité aux populations et entreprises
- Adopter un développement durable, résilient et intelligent
- Réduire la consommation d'énergie
- Renforcer la part des énergies renouvelables
- Réduire l'émission de gaz à effet de serres
- Améliorer le transport collectif.



3.4

LES PRESENTATIONS VITRINE



VITRINE 1 : **Accompagnement de** **l'ANADER aux collectivités,** **l'agenda alimentaire**

Modérateur : Kouadio Amani Pascal, chef de service à la Direction de la Coopération Décentralisée

Intervenants

ANADER : Madame Nicole Apling Kouassi, Directrice Générale Adjointe de l'ANADER
Dr Miaman Koné, directeur des études et de la communication à l'ANADER

- Madame Diaby Aïssata ??
- Arlette Badou Kouamé, Maire de la commune d'Arrah, Secrétaire générale de l'UVICOCI.

Les différents sujets abordés

- Présentation de l'ANADER : Formations, recherche développement, projet agro-industriel, suivi évaluation, lutte contre les pandémies, genre et développement.
- Les services offerts aux collectivités : accompagnement financier (comment mettre en œuvre le business plan).
- Quelques actions de référence de l'ANADER.
- Les domaines d'intervention.
- Le changement climatique, économie locale.
- L'insertion et la réinsertion des jeunes dans le domaine de l'agriculture.
- Le développement de la médecine par les plantes.
- Le développement du café, du cacao, de l'anacarde, des vivriers, du manioc.
 - l'élaboration de monographies (57 monographies de collectivités décentralisées à leur actif) et d'études des chaînes de valeurs agricoles.

L'intérêt pour les collectivités :

- répondre et donner des formations qualifiantes aux collectivités ;
- établir les études monographiques, des plans stratégiques de développement ;
- élaborer les schémas régionaux d'aménagement et développement des territoires ;
 - aider à obtenir les ressources pour la mise en œuvre des plans ;
 - processus d'établissement de partenariats avec l'ANADER.

Les recommandations :

- organiser une rencontre UVICOCI- ARDCI – ANADER ;
- actualiser l'accord cadre UVICOCI -ANADER
- accepter des prêts aux collectivités par les Structures bancaires ;
- limiter les restrictions liées aux plans triennaux octroyés par la DGDDL ;
- accéder aux activités et formations sur le développement d'économie locale.

VITRINE 2 : **Présentation du projet** **Adoukro, ville nouvelle, écologique** **et durable.**

Modérateur : Kouadio Amani Pascal

Intervenants

Monsieur ODA EDOUARD, Directeur Général de la société SGIR

Sujets abordés :

- La situation géographique de la future ville d'Adoukro.
- L'objectif du projet : non seulement désengorger la ville d'Abidjan mais surtout créer des conditions de vie saine et durable aux populations ivoiriennes.
- L'état d'avancement du projet.
- Les caractéristiques de la future ville : écologique et durable d'Adoukro située à 25 km de Jacqueville et 12 km du grand Abidjan sera bâtie sur une superficie de 2384 km². Elle comprendra plusieurs édifices et infrastructures ultra-modernes obéissant aux normes internationales de lutte contre le réchauffement climatique. Outre les immeubles de moyens et haut standings, la ville nouvelle d'Adoukro aura son université, une gare lagunaire, un dépôt de bus et 4km de plage.

3.5

JEUX CONCOURS-ANIMATION DES STANDS



Durant les trois jours pendant lesquels s'est tenu le Salon, des expositions ont été faites dans des stands en marge des activités scientifiques structurées. Et pour encourager les exposants, un concours de stands a été organisé :

- le concours du stand le plus animé ;
- le concours du plus beau stand ;
- les résultats ont donné lieu à des distinctions lors de la cérémonie officielle de clôture.



IV

LA CEREMONIE DE CLÔTURE



4-1

LA FRESQUE ARTISTIQUE



Troupe: Compagnie Dumanlé



4-2

LES DISCOURS DE CLOTURE



GAL. Vagondo DIOMANDÉ
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

ALLOCUTION DE CLOTURE DU DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE



- Monsieur le Gouverneur chargé du Pôle Coopération et de la communication et représentant le Ministère de l'Intérieur du Maroc ;
- Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Royaume du Maroc ;
- Mesdames et Messieurs les Elus locaux ;
- Mesdames et Messieurs les cadres Territoriaux ;
- Mesdames et Messieurs les Partenaires techniques et financiers ;
- Mesdames et messieurs les panelistes ;
- Mesdames et Messieurs de la presse ;
- Honorables invités tous en vos rangs, grades et qualités ;
- Mesdames et Messieurs.

Au terme des trois jours consacrés à la deuxième édition du salon des collectivités territoriales, je me réjouis de constater que les travaux se sont déroulés dans un esprit de convivialité.

Je voudrais féliciter l'ensemble des panélistes pour leur disponibilité et pour la qualité des thématiques développées, qui je l'espère, a permis des échanges très fructueux et constructifs avec les participants présents.

Je voudrais vivement féliciter SHINE EVENT avec à sa tête Madame Penda DRAMERA, l'encourager et la remercier pour l'initiative très louable de ce Salon, qui constitue l'unique plateforme nationale des collectivités territoriales.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur ABDELOUHAB EL JABRI, Gouverneur chargé du Pôle Coopération et Communication et représentant du Ministère de l'Intérieur du Maroc qui a conduit la forte délégation de 36 membres marocains.

Monsieur le Gouverneur, votre participation à ce salon dénote des bonnes relations entre la Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc depuis les indépendances, et mérite d'être encouragé dans le cadre de la coopération sud-sud.

Par ailleurs, votre riche expérience en matière de décentralisation va permettre de renforcer la coopération décentralisée.

Mesdames et Messieurs, je crois pour ma part, que le développement effectif des collectivités territoriales ivoiriennes, riches en potentialités économiques et culturelles, ne pourra se réaliser efficacement et durablement que dans une synergie d'actions du secteur public et privé.

Les modèles de développement local réussis ailleurs, notamment au Maroc, sont adaptables à nos réalités socio-économiques avec, d'une part, l'accompagnement traditionnel des partenaires techniques et financiers et, d'autre part, les financements alternatifs ainsi que d'autres sources de financement innovantes.

Au moment où la deuxième édition du Salon des collectivités prend fin, je voudrais encore traduire mes vifs remerciements à l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de la délégation marocaine à qui nous demandons de transmettre les salutations de son Excellence le Président Alassane OUATTARA au peuple frère du Royaume du Maroc avec à sa tête Sa Majesté Mohamed VI.

Tout en vous donnant rendez-vous en avril 2024, je déclare clos le deuxième Salon des Collectivités Territoriales. Je vous remercie.

4-3

LA DISTINCTION DES LAUREATS DES CONCOURS

Prix du plus
beau stand :
le stand du
royaume du
Maroc



Prix du stand
le plus animé
mairie d'Attécoubé

V. Rapport générale de la deuxième édition du salon des collectivités territoriales





La deuxième édition du salon des Collectivités Territoriales s'est tenue du jeudi 29 septembre au samedi 1er octobre 2022 au Sofitel Hôtel Ivoire sur le thème : Développement des territoires : Actions publiques et solutions privées.

Placée sous le Patronage de Monsieur Patrick Achi, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, le Parrainage du Général Vagondo Diomandé, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et la co-présidence du Docteur Aka Aoulé, Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire et de Monsieur Danho Claude Paulin, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, cette activité visait à créer une plateforme d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs de la décentralisation, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et les populations de Côte d'Ivoire dans une perspective de rechercher des solutions aux problématiques en rapport avec le développement des collectivités locales.

La présente édition qui enregistrait la participation du Royaume du Maroc en qualité d'invité spécial s'est articulée en trois journées meublées chacune d'expositions-ventes, de rencontres B to B, de conférences, d'ateliers et de panels.

I-LA PREMIERE JOURNEE DU SALON (le jeudi 29 septembre 2022)

Deux activités majeures étaient prévues au calendrier de la première journée, à savoir la cérémonie d'ouverture et les travaux thématiques.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence de trois membres du gouvernement, en l'occurrence le Général Vagondo Diomandé, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, parrain de l'évènement et qui représentait par ailleurs monsieur le Premier Ministre, puis Monsieur Bruno Nabagné Koné, Ministre de la Construction, du logement et de l'Urbanisme et le Professeur Mariatou Koné, Ministre de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation. En marge de ces personnalités, la cérémonie a également enregistré la présence distinguée de Madame Sylvie Yao, directrice de cabinet de la première Dame, d'une forte délégation marocaine de 36 membres conduite par Monsieur Abdelouhab El Jabri, Gouverneur chargé du Pôle Coopération et Communication et représentant du Ministre de l'Intérieur du Maroc, de participants du Sénégal, d'élus locaux ivoiriens, de représentants des administrations publiques, d'universitaires, de partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile.

Au titre des allocutions, Monsieur le Maire de la commune de Cocody, madame la Commissaire générale du salon et les présidents de l'ARDCI et de l'UVICOCI ont successivement pris la parole.

Ouvrant la série par son mot de bienvenue, Monsieur Jean Marc Yacé a appelé de ses vœux un ensemble de réformes qui permettraient de parvenir à une autonomisation des collectivités territoriales et à l'intégration par elles, de valeurs de bonne gouvernance.

À sa suite, la Commissaire Générale du salon, madame Penda Dramera, a exprimé sa gratitude à tous les invités pour leur présence et principalement à la forte délégation marocaine. Dans son orientation de cadrage, elle a précisé que le salon a pour vocation d'offrir aux acteurs de la

décentralisation, une plateforme privilégiée de rencontre. Il devra aussi polariser les réflexions dans le sens d'une nouvelle forme de gouvernance impliquant le secteur privé qui peut s'avérer une source d'obtention de financements permettant une transformation durable du développement local.

Dans son intervention, Monsieur le président de l'UVICOCI a pour sa part estimée que le salon constituait une occasion de jauger les différents décalages constatés dans les collectivités. Pour lui, il est temps de sortir des paradigmes d'Etat providence pour faire des territoires des créateurs de richesses.

Clôturant la série des allocutions, le président de l'ARDCI a affirmé que le salon va assurément contribuer au renforcement de la décentralisation en CI. Pour ce faire, il a témoigné sa gratitude au Président de la République pour ses actions concrètes dans le sens du développement harmonieux des collectivités qui ont pour mission de créer un cadre de vie agréable pour leurs citoyens.

L'étape d'ouverture officielle proprement dite a été conduite par le parrain de la cérémonie, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Sécurité, a au nom du premier ministre, tenu une conférence inaugurale sur le thème : « Territoire : cadre de vie et d'investissement dans la CI solidaire ».

Ainsi, après les civilités d'usage et les recommandations de faire du salon un lieu de débats ouverts et un marché d'expertises, il a procédé au développement du thème. Dans son exposé, le Général Vagondo, tout en s'appuyant sur le programme du gouvernement 'une Côte d'Ivoire solidaire', a décliné la vision du président de la République de faire de nos territoires des lieux où il fait bon vivre pour tous.

Cette vision qui s'appuie sur cinq axes de développement ou piliers, se résume en ce qui concerne les collectivités, à la promotion de la culture de la paix et la cohésion sociale d'une part, d'autre part, à l'amélioration du cadre de vie par l'assainissement et la maîtrise de l'urbanisation et enfin à la réduction des disparités régionales par la réalisation d'infrastructures et la création de nouvelles sources locales de production de richesses et d'emploi.

Au terme de son allocution, monsieur le Ministre a présenté le rôle prépondérant que devra jouer le secteur privé dans l'atteinte des missions assignées à l'ensemble des élus locaux par ledit programme de gouvernement.

Pour clore la cérémonie d'ouverture, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a présidé, une signature de convention de partenariat entre le président de l'UVICOCI et son homologue de la faitière marocaine des communes.

Cette séance a systématiquement été suivie par le début des travaux thématiques constitués de panels d'ateliers et de conférences.

Comme pour donner le ton de départ des travaux de réflexion, le premier panel portant sur le thème : « Collectivités territoriales quelle opérationnalisation de la décentralisation pour relever les grands défis de la société » a été co-animé par les présidents des faitières.

En l'occurrence, monsieur AKA Aouélé, Président de l'ARDCI et Mme BADOU Arlette, Maire de Arrah, représentant le Président de l'UVICOCI pour le compte de la CI. Au titre du Maroc, messieurs Abdennabi BIIOUI, Vice-Président de l'Association des Régions (ARM), Abdelaziz DAROUICHE, Président de l'Association des Présidents des Conseils des Préfectures et provinces (AMPSP) et monsieur Mounir LAYMOURI, Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC).

Sous la modération de Monsieur Gervais Coulibaly, les quatre panélistes sont partis d'un état des lieux des acquis de leurs pays respectifs en matière de gestion des collectivités pour décliner leurs visions et perspectives de la décentralisation dont quelques points saillants sont :

- le renforcement de la coopération sud-sud ;
- la construction de projets de société prenant en compte les aspects environnementaux pour s'inscrire dans la durabilité ;
- la communalisation totale des territoires et la mise en œuvre de réformes de la décentralisation ;
- le renforcement du cadre juridique par les textes qui s'imposent dont notamment le statut des élus et la fonction publique territoriale.

L'après-midi, quatre panels et une présentation vitrine se sont déroulés dans les trois salles affectées à cet effet à savoir le : le palais des congrès, la salle San-Pedro et la salle Grand-Bassam. Ils se résument ainsi qu'il suit :

- Le panel portant sur le rôle des femmes dans les systèmes alimentaires locaux : Quel accompagnement des femmes par les collectivités territoriales ; a mis en relief la place essentielle des femmes dans le circuit alimentaire national. Il a également enregistré des recommandations relatives à l'amélioration de leurs conditions de travail. Notamment la mise en place de fonds de financement des activités agricoles des femmes, l'octroi de matériels modernes, la mise à disposition de terres cultivables aux associations de femmes par les CT et la levée des tracasseries routières. Ce panel modéré par madame Hortense Aka; Directrice de la Coopération Décentralisée de la DGDDL a vu la participation de madame Yao Augustine, Présidente d' ONG, Secrétaire Générale de la Plateforme des femmes du vivrier et de Madame Makoura DAO COULIBALY, Maire de Foubolo.

- Le panel suivant sur les mécanismes et dispositifs pour accroître l'attractivité des territoires a mis l'accent sur la réduction des disparités régionales, l'effectivité de compétences transférées aux collectivités ; le développement des activités économiques attractives et le captage de capital humain de qualité comme approches efficaces d'attraction. Ces axes identifiés par les panélistes comme facteurs à même de booster l'attractivité des territoires ont été développés sous la modération de madame Clarisse Duncan, Vice-présidente de l'ARDCI. Elle avait pour interlocuteurs: André Meman Narcisse, Maire de Bin Houyé ; Boka Maurice, DG du Conseil Régional de San-Pédro, Mohamed Oudor : Vice-président Région Souss Massa et Mme Loua Sia Désirée, Vice-présidente de la Nawa.

- Ils ont également évoqué l'intérêt de s'inspirer notamment de l'expérience marocaine qui encourage à faire un diagnostic des potentialités locales. À partir de ce diagnostic, on pourrait envisager l'option du marketing territorial en vue de faciliter un cadre d'investissement local. En somme il s'agit de susciter une transformation structurelle de l'économie locale en accordant une vocation au territoire, une forme de labellisation des territoires qui consiste à se munir d'une offre spécifique.

- Dans le panel consacré au thème l'entreprise du secteur public et de sécurité sociale, les panélistes Joël Koné, Directeur des prestations de l'IPS-CGRAE ; Tibia Ouattara, Chef de service DGE du FDFP et Soumahoro Moctar, Directeur DRDIS du CNTIG ont révélé la synergie de leurs actions au profit des collectivités en matière de mobilisation des ressources propres, de protection sociale des travailleurs et de formation. Il se dégage, par ailleurs de leurs interventions, la nécessité de faire un plaidoyer dans le sens du droit des agents des collectivités à la formation continue ainsi que de multiples perspectives de collaboration avec les collectivités. Ce panel était placé sous la modération de monsieur Gervais Coulibaly.

Le panel sur l'urbanisation et la sécurité alimentaire a constitué une occasion pour éclairer l'auditoire sur l'étroite relation et la nécessité qui en découle d'intégrer la sécurité alimentaire dans les politiques d'urbanisation. Les panélistes Raphaël Oura Kouadio, Caroline Moreau, Stéphane Kobena, Alexandre Kouamé ont respectivement développé la menace que représente l'étalement urbain mal maîtrisé et évoqué quelques solutions alternatives telles que les cultures hors-sols. Dans cette veine un projet pilote écologique implémenté à M'Badon et Agboville a été présenté à l'assistance. Monsieur Quentin Champauzac de l'UVICOCI en a assuré la modération.

Dans la même dynamique, une vitrine a été consacrée à l'accompagnement de l'ANADER aux collectivités dans le cadre de l'agenda alimentaire. La structure était représentée par le Docteur Niama Koné et mesdames Nicole Apling Kouassi et Diaby Aissata.

Après avoir succinctement présenté leur structure, les experts de l'ANADER ont édifié les participants sur la diversité de leurs offres de service pour les collectivités. Principalement en matière de formations, de réalisation de monographies (avec 57 monographies réalisées à ce jour), d'élaboration de Plans stratégiques de Développement ou d'étude de chaînes de valeurs. Cette structure dispose également d'expertises, pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets en lien avec le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et l'insertion des jeunes dans le domaine de l'agriculture. Enfin, ils ont émis le vœu de l'organisation d'une rencontre UVICOCI – ARDCI – ANADER et de l'actualisation de l'accord-cadre UVICOCI – ANADER.

II- LA DEUXIEME JOURNEE DU SALON (vendredi 30 septembre)

La seconde journée du salon a été essentiellement dédiée aux travaux thématiques en plénière, en commission ou sous forme de présentations de vitrines.

L'unique conférence plénière de la journée sur le thème Gouvernance Publique : état des lieux et perspectives de la décentralisation pour renforcer le partenariat avec le secteur privé en vue du développement des territoires a été prononcée par monsieur Effoli Benjamin, Directeur de cabinet du MIS. Dans son intervention, celui-ci a présenté les différents échelons de gouvernance publique du secteur de la décentralisation. Il a ensuite procédé à un état des lieux des acquis avant d'aborder les perspectives qui lui ont permis de mettre en relief le rôle déterminant du secteur privé, d'une part en tant que partenaire privilégié des marchés d'investissements territoriaux et d'autre part en qualité de partenaire de coopération technique et financier, sur divers projets.

- Le premier panel relatif à l'accès des collectivités territoriales aux financements alternatifs a réuni sous la modération de monsieur Fidel Yapi, DGDDL : quatre représentants d'institutions financières en qualité de panélistes.

Ce sont Messieurs Stefen Atcherif de la BAD, Pierre Ange Désiré Danho de la CDC (caisse de dépôt et de consignation) Côte d'Ivoire et Madame Aida Attaf de la CDG (caisse de dépôt et de gestion) et Admane ELFASSI de la CDG capital Maroc du Maroc.

Leurs interventions ont permis d'affiner la compréhension de l'assistance sur les questions relatives à la mise en place de véhicules de financement par les institutions financières régionales et continentales, la mise en place d'un fonds de garantie des emprunts pour les collectivités territoriales, l'appui financier des caisses de dépôt et consignation ainsi que les opportunités d'accompagnement disponibles pour les collectivités en matière d'étude de projets.

Le second panel, également modéré par le DGDDL sur l'appui des partenaires techniques et financiers aux CT pour le développement de l'économie locale, a impliqué le PNUD, la JICA et L'AFD. Les représentants des trois structures ont mis en évidence l'important accompagnement dont bénéficient les collectivités en ce qui concerne le financement de projets. Par rapport à la JICA représentée à ce panel par Madame AYAKO, Chef de programme gouvernance et services sociaux JICA ; la priorité est accordée aux projets engagés dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la cohésion sociale.

L'AFD est représentée par monsieur Victor Garbin, Chargé de Projets AFD. Il Intervient pour sa part dans le domaine de l'environnement, de l'aide budgétaire et de l'aménagement des quartiers (AFD).

En termes de perspectives, il a été recommandé aux CT de soumettre des projets éligibles à ces institutions qui sont disposées à les financer.

Traitant la problématique : secteur privé, une variété de savoir-faire et de savoir-être au service du développement local ; les panélistes Germain YAO, Directeur des Etudes à la Chambre de Commerce d'Industrie Ivoirienne ; Christophe Dolichamps, Président de NAOMIS et Vincent BADIE, Directeur au BNETD sont partis du constat qu'au regard des dispositions règlementaires relatives à leurs cadres organiques, les collectivités ne peuvent disposer de toutes les expertises indispensables à leur plein développement. Ainsi, le secteur privé se présente comme une alternative offrant un marché d'expertises variées et innovantes sur lesquelles les CT peuvent s'appuyer, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, le digital, le numérique ; les études et la planification etc...

Ce panel, modéré par monsieur Gervais Coulibaly a par ailleurs fait la recommandation, de promouvoir l'expérience des sociétés d'économie mixte et de renforcer l'expérience des BOT et autres formes de gestions déléguées.

La dernière session a été animée par les universitaires-panélistes qui ont planché sur la thématique : recherche-action, un levier pour le développement local. Le Docteur Elvis AZIE, Enseignant-chercheur, coordonnateur de projets à l'UVICOCI en assurait la modération. Ainsi, ce panel a enregistré quatre invités à savoir : le Docteur Georgette BROU, Sociologue ; le Professeur Agrégée des Facultés de Droit Badjo J.Elisabeth DJEKOURI, Directrice du LABER-DPAF (Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Droit Public et Fiscalité), Université Félix Houphouët Boigny et Monsieur Bamba BOIKE, Maire de Worofla.

Ces panélistes ont en substance déploré l'inertie caractérisant nos collectivités qui rechignent à s'inspirer des travaux de recherches pour se développer et impulser un changement social qualitatif. De leurs interactions avec l'auditoire, il se dégage les recommandations suivantes :

- améliorer les soutiens aux CT et poursuivre la communalisation ci-après :
- renforcer les capacités des CT sur l'Agenda 2030 ;
- créer des bases de données désagrégées par Districts, Régions et Communes ;
- renforcer les capacités des CT sur les mécanismes existants dans la recherche de financement;
- élaborer des outils de collecte, d'analyse et d'évaluation des ODD.

En marge des panels, deux ateliers ont été animés autour de concepts innovants.

Le premier, relatif au Programme de performance des villes partenaires et le label commune citoyenne a permis aux hôtes marocains notamment messieurs Mounir LAYMOURI, Président de l'association marocaine des présidents des conseils communaux(AMPCC), Moulay Moulay Mehdi EL FATHEMY Président de la commune de Moulay Abdellah et madame Najlaa el kasmi , Ingénieur d'Etat principal à la direction générale des collectivités territoriales/ministère de l'intérieur(MAROC) de partager leurs expériences de villes citoyennes dans le domaine de d'amélioration qualitative des services pour les citoyens. Ils ont au demeurant mis l'accent sur les questions de Gouvernance et transparence, de Gestion des dépenses et ressources propres. Les hôtes marocains ont également mis l'accent sur la gestion des ressources humaines, environnementales et l'importance des prestations sociales de qualité en termes de service rendu aux citoyens.

Sous la modération de monsieur Fanny Karim, Maire de la commune d'Issia, L'atelier sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a été une occasion pour la plupart des participants de découvrir le concept nouveau de l'ESS. Concept certes nouveau dans le lexique ivoirien mais qui, à la pratique s'avère une habitude sociétale bien ancrée en CI.

Cet atelier a été principalement animé par Monsieur Boubacary Sylla, Président de l'ONG CAPI-ESS qui était pour la circonstance entouré de messieurs Alla Patrice Secrétaire Général de la Mairie de Cocody et Dogbo Guy du District Autonome d'Abidjan. Ils ont partagé l'expérience d'implémentation des mesures d'encadrement de la gestion de l'ESS par les collectivités et ce, d'autant plus que par l'animation et la création d'emplois, les activités d'ESS constituent un levier de développement économique et social local.

Il émane des contributions interactives que l'ESS en tant qu'ensemble d'activités économiques menées avec une approche centrée sur la personne humaine et visant une finalité sociale ou environnementale réalisée par les Organisations de la Société Civile, est une pratique assez commune en CI qui a besoin d'être insérée dans un cadre réglementaire formel. A cet effet, et un projet de loi est en l'élaboration.

III -TROISIEME JOURNEE (Samedi 1er octobre 2022)

La troisième et dernière journée du salon a été structurée en deux composantes principales. La première a consisté en la journée marocaine et la seconde est relative à la cérémonie de clôture.

La matinée du samedi 1er octobre a été exclusivement dédiée au Maroc, pays à l'honneur du salon qui avait toute latitude d'en donner une orientation et les articulations souhaitées. Ainsi, trois activités de partage d'expérience ont été menées et un concert avec la partie ivoirienne.

La première rencontre animée par les panélistes locaux était relative à la participation et au contrôle citoyen de l'action publique. Les réflexions sont pour l'essentiel allées dans le sens de l'importance d'impliquer et de susciter l'intérêt des populations pour les choses publiques. À cet égard, le budget participatif en tant qu'outil de gestion inclusive a été recommandé. Dans cette même veine, les participants ont émis le souhait que des dispositions soient prises en vue de faciliter l'accès aux documents budgétaires et de stratégie aux populations pour l'efficacité du contrôle citoyen. La modération de ce panel était assurée par monsieur Yapo Jean Jacques DG de l' UVICOCI.

Sous la modération de monsieur Gervais Coulibaly, La délégation marocaine a organisé un atelier sur le thème contribution des collectivités territoriales au développement durable animé par trois intervenants, messieurs HAMMED JAOUANI, BDEJGHANI BOUAICHI et ABDOULAYE TOURE.

Ils ont ensemble analysé les approches marocaines et ivoiriennes de la problématique du développement durable. La politique marocaine confère un rôle de premier plan aux communes marocaines dans le domaine de la protection de l'environnement, de la préservation des ressources naturelles et de la lutte contre le changement climatique. A cet effet, plusieurs programmes nationaux sont mis en œuvre à l'échelle locale. Ce sont :

- le programme national d'assainissement liquide mutualisé et réutilisation des eaux usées traitées (PNAM) ;
- le programme national pour l'approvisionnement en eau potable (PNAEP) ;
- le programme national d'éclairage public (PNEP) ;
- la stratégie nationale des déplacements urbains (SNDU) ;
- le programme national des déchets ménagers (PNDM) ;
- le programme national de soutien institutionnel et stratégique et technique à l'intégration, à la préparation et au financement des projets climat locaux et régionaux (SISTISF).

Le troisième et dernier panel de l'édition 2022 a porté sur l'opérationnalisation des conventions de Coopération. Il s'agissait pour la délégation marocaine d'analyser avec leurs homologues ivoiriens, les différents dispositifs d'opérationnalisation des conventions au nombre de quatre existant à ce jour entre nos deux pays. Ces conventions concernent :

- les secteurs de l'économie sociale solidaire, des femmes et le renforcement de capacités (entre les Régions de la Nawa et de l'Oriental) ;
- la recherche et la mobilité d'étudiants (entre les Régions des Grands-Ponts et de Rabat-SaléKénitra) ;
- la pêche, l'industrie et l'artisanat (entre les régions de San-Pedro et de Sous-Massa)
- l'amélioration du cadre de vie (entre les Villes d'Abobo et de Benguérir).

L'accent a été en particulier mis sur le Fonds marocain d'appui à la coopération décentralisée internationale des collectivités territoriales –(FACDI) qui s'avère non seulement un puissant outil de rapprochement des collectivités africaines et marocaines, mais aussi, de financement de projets à impacts directs sur les populations.

Ce panel a été modéré par monsieur Gervais Coulibaly qui recevait: monsieur Mostafa AMEUR, Chargé du fonds africain d'appui à la coopération décentralisée à la DGCT du Maroc, ainsi que des représentants des Régions de la Nawa (RCI) et de l'Oriental (Maroc) ; des Régions de San Pédro (RCI) et de Sous-Massa (Maroc), des Régions des Grands-Ponts (RCI) et de Rabat-Salé-Kénitra (Maroc) et des représentants des communes d'Abobo (CI) et de Benguéir (Maroc).

Aux termes des échanges la principale perspective qui émerge est le Renforcement de la coopération ivoiro-marocaine avec à clé l'identification de nouveaux axes de coopération.

LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture qui consacre la fin de l'édition 2022 s'est articulée autour :

- d'une remise de distinctions qui récompense les stands ;
- du mot de gratitude de la commissaire générale du salon à l'endroit des officiels, de la délégation marocaine, des élus de tous les participants ;
- du mot des faitières représentées par le Ministre Claude Paulin Danho, Président de l'UVICOCI qui a marqué le satisfecit des faitières pour la bonne organisation du salon
- et enfin le mot de clôture du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité prononcé par Monsieur le Directeur de Cabinet qui a exhorté les collectivités à capitaliser les acquis du salon.

CONCLUSION

La deuxième édition du salon dont les lampions se sont éteints le 1^{er} octobre à 18h se singularise de la précédente par une forte animation, une diversité de thématiques qui ont mobilisé l'intervention de 56 spécialistes de divers domaines encadrés par 18 modérateurs. Le Maroc, pays amis à l'honneur de cette édition a été représenté par une délégation de 36 membres dont les contributions ont fortement enrichi l'auditoire sur le niveau avancé de la décentralisation marocaine

Ce salon a également enregistré sur les trois jours, un total de 855 visiteurs pour 38 stands d'exposition.

Au titre des activités scientifiques, l'édition s'est structurée autour de deux conférences dont une inaugurale, 5 ateliers, 8 panels et deux présentations de vitrines faites par des entreprises innovantes.

Par leur richesse, les thématiques ont retenu l'intérêt de tous les participants et ce salon semble avoir abordé les principales problématiques du domaine de la décentralisation. Le comité se félicite et remercie toutes les autorités qui ont à l'image du Ministre de tutelle, accepté de se prêter aux différents exercices.

De nombreuses recommandations ont été enregistrées lors des différentes activités elles feront l'objet d'une annexe jointe au présent document.

Tel est ainsi rapporté la deuxième édition du salon des collectivités.

Vive l'édition 2023 tenue du 29 septembre au 01 octobre 2022.



Les recommandations suivantes se dégagent des différentes interventions enregistrées lors des activités du salon des collectivités :

- renforcer les capacités des élus et des ressources humaines des collectivités territoriales ;
 - aboutir effectivement à une fonction publique territoriale ;
 - accélérer le processus du transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales ;
 - renforcer le cadre juridique de la décentralisation ;
 - mettre en place la plateforme multi-acteurs de développement local ;
 - poursuivre et achever le processus de communalisation du territoire national ;
 - mécaniser les moyens de productions agricoles ;
 - encourager la mise à disposition, par les CT, de terres cultivables aux associations de femmes, d'intrants et de matériels de transformation ;
 - promouvoir la labellisation des produits locaux ;
 - prendre des mesures favorisant l'accroissement des capacités financières locales ;
 - optimiser les ressources propres d'investissements des CT ;
 - faire la promotion de nouveaux mécanismes de financement du développement local ;
 - faire la promotion de plusieurs financements et sites d'intervention en se basant sur l'économie du capital ;
 - faciliter l'octroi de prêts aux collectivités territoriales par les structures bancaires ;
 - promouvoir la coopération décentralisée ;
 - renforcer la coopération sud-sud à travers le renforcement des relations entre les collectivités décentralisées du Maroc et de la CI ;
 - procéder à l'actualisation de l'accord cadre UVICOCI-ANADER ;
 - développer des collaborations avec les structures de recherches ;
 - mettre en place un fonds d'étude pour les CT en vue de les doter toutes de documents stratégiques de planification du développement ;
 - renforcer les capacités des CT en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
 - créer des bases de données désagrégées par District autonomes, Régions et Communes ;
 - actualiser la délimitation des quartiers et villages et les organiser ;
-
- élaborer des outils de collecte, d'analyse et d'évaluation des ODD ;
 - susciter un plus grand intérêt des communes quant à la prise en compte de nouveaux facteurs tels que l'environnement, la protection des ressources naturelles ;
 - intensifier l'éducation civique ;
 - promouvoir l'Intégration des éléments de recevabilité sociale ;
 - créer une plateforme d'informations sur les activités des collectivités ;
 - faire la promotion du rôle des CT dans la lutte contre le changement climatique ; (encourager les CT à amplifier leurs actions en faveur de la lutte contre le changement climatique).

Le SACT en image



